

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS



Nombre de présents : 39  
absent : 0  
excusés : 10

### Point 5 Compte Administratif 2013.

#### Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjointes HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, KLINKERT Brigitte, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, PELLETIER Manurêva, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz, ZINCK Dominique.

#### Ont donné procuration :

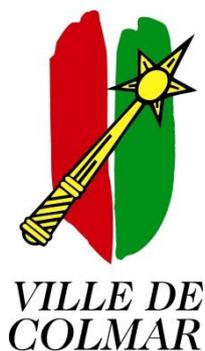
M. Jean-Jacques WEISS qui donne procuration à Mme CHARLUTEAU, M. Jean-Paul SIVLER qui donne procuration à Mme SCHOENENBERGER, Mme Stéphanie BARDOTTO-GOMEZ qui donne procuration à Mme GANTER, Mme Margot DE CARVALHO qui donne procuration à M. HEMEDINGER, M. Jean-Pierre BECHLER qui donne procuration à M. JAEGY, M. Dominique GRUNENWALD qui donne procuration à Mme DOLLE, M. Guy WAEHREN qui donne procuration à Mme UHLRICH-MALLET, M. Gérard RENIS qui donne procuration à M. HANAUER, M. Robert REMOND qui donne procuration à M. BRUGGER et M. Pierre OUADI qui donne procuration à Mme BRANDALISE.

Nombre de voix pour : 46  
contre : 0  
abstentions : 2

Pour le budget principal ainsi que pour les trois budgets annexes

en l'absence de Monsieur le Maire qui a quitté la salle et n'a pas pris part au vote

Secrétaire de séance : M. DENZER-FIGUE  
Transmission à la Préfecture : 4 juillet 2014



Séance du Conseil Municipal  
du 30 juin 2014

# COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Point n°

Rapport de présentation



EXTENSION MUSEE UNTERLINDEN



NOUVEAU PARKING SAINT-JOSSE



RESTRUCTURATION DU CENTRE EUROPE

Rapporteur :

Monsieur JAEKY  
Adjoint au Maire

## Table des matières

INTRODUCTION .....	5
LE BUDGET PRINCIPAL.....	7
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	7
A. Les recettes réelles de fonctionnement.....	8
1. Chapitre 70 - produits des services, du domaine et ventes diverses.....	9
2. Chapitre 73 - impôts et taxes .....	9
3. Chapitre 74 - dotations, subventions et participations.....	11
4. Chapitre 75 - autres produits de gestion courante .....	13
5. Chapitre 76 - produits financiers.....	13
6. Chapitre 77 - produits exceptionnels .....	13
7. Chapitre 013 - atténuations de charges .....	14
B. Les dépenses réelles de fonctionnement.....	14
1. Chapitre 011 – charges à caractère général.....	15
2. Chapitre 012 – charges de personnel.....	16
3. Chapitre 014 – atténuation de produits.....	17
4. Chapitre 65 – autres charges de gestion courante .....	18
5. Chapitre 66 – charges financières .....	18
6. Chapitre 67 – charges exceptionnelles.....	19
C. Le résultat de fonctionnement.....	19
II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	21
A. Les recettes réelles d'investissement .....	22
1. Les recettes d'équipement.....	23
2. Les opérations pour compte de tiers .....	25
3. Les recettes financières.....	25
4. Prélèvement sur la section de fonctionnement.....	25
B. Les dépenses réelles d'investissement .....	26
1. Dépenses d'équipement .....	27
2. Opérations pour compte de tiers .....	30
3. Dépenses financières.....	30
III. EXCEDENT GLOBAL .....	31

IV. CONSOLIDATION PAR ACTIVITE .....	32
A. Fonctionnement.....	32
B. Investissement .....	32
C. Fonctionnement + Investissement.....	33
LE BUDGET ANNEXE DU FESTIVAL DU FILM .....	34
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	34
A. Les recettes de fonctionnement .....	34
B. Les dépenses de fonctionnement .....	34
II. RESULTAT.....	34
LE BUDGET ANNEXE DU FESTIVAL DE JAZZ .....	35
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	35
A. Les recettes de fonctionnement .....	35
B. Les dépenses de fonctionnement .....	35
II. RESULTAT.....	35
LE BUDGET ANNEXE SALON DU LIVRE – ESPACE MALRAUX .....	36
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	36
A. Les recettes de fonctionnement .....	36
1. Le Salon du Livre.....	36
2. L’Espace Malraux.....	36
B. Les dépenses de fonctionnement .....	36
1. Le Salon du Livre.....	36
2. L’Espace Malraux.....	37
C. Le résultat de fonctionnement.....	37
II. LA SECTION D’INVESTISSEMENT.....	37
A. Les recettes d’investissement.....	37
1. Le Salon du Livre.....	37
B. Les dépenses d’investissement .....	37
1. Le Salon du Livre.....	37
2. L’Espace Malraux.....	37
III. RESULTAT.....	38

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 CONSOLIDES**

**RESULTATS DE CLOTURE**

LIBELLES	REALISE		RESTES A REALISER	RESULTAT NET (RAR financés)
	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>				
Recettes (R)	93 950 987,96 €	62 356 385,04 €	18 803 000,00 €	
Dépenses (D)	87 790 634,57 €	66 683 397,75 €	7 323 000,00 €	
Résultat 2013 ((R)-(D))	6 160 353,39 €	-4 327 012,71 €	11 480 000,00 €	
Report résultat antérieur 2012	7 461 561,66 €	-13 041 259,74 €		
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>13 621 915,05 €</b>	<b>-17 368 272,45 €</b>	<b>11 480 000,00 €</b>	<b>7 733 642,60 €</b>
<b>BUDGET ANNEXE FESTIVAL DU FILM</b>				
Recettes (R)	151 803,00 €			
Dépenses (D)	164 293,00 €			
Résultat 2013 ((R)-(D))	-12 490,00 €			
Report résultat antérieur 2012	40 990,00 €			
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>28 500,00 €</b>			<b>28 500,00 €</b>
<b>BUDGET ANNEXE FESTIVAL DE JAZZ</b>				
Recettes (R)	87 329,96 €			
Dépenses (D)	88 429,96 €			
Résultat 2013 ((R)-(D))	-1 100,00 €			
Report résultat antérieur 2012	13 400,00 €			
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>12 300,00 €</b>			<b>12 300,00 €</b>
<b>BUDGET ANNEXE SALON DU LIVRE - ESPACE MALRAUX</b>				
Recettes (R)	260 353,09 €	356,78 €		
Dépenses (D)	273 874,05 €	1 107,86 €		
Résultat 2013 ((R)-(D))	-13 520,96 €	-751,08 €		
Report résultat antérieur 2012	15 520,96 €	-217,71 €		
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>-968,79 €</b>		<b>1 031,21 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL EXERCICE</b>				
Résultats 2013 cumulés	6 133 242,43 €	-4 327 763,79 €	11 480 000,00 €	
Report résultats antérieurs cumulés 2012	7 531 472,62 €	-13 041 477,45 €		
RESULTAT DE CLOTURE CUMULES	13 664 715,05 €	-17 369 241,24 €	11 480 000,00 €	
<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>	<b>-3 704 526,19 €</b>		<b>11 480 000,00 €</b>	<b>7 775 473,81 €</b>

## INTRODUCTION

Le Compte Administratif 2013 présente les résultats de l'exécution budgétaire de la Ville au titre de l'exercice 2013.

Ainsi que vous le noterez à la lecture du tableau synthétique ci-contre, l'excédent de clôture s'établit à **7 775 473,81 €** contre **7 531 472,62 €** en 2012, soit une progression de **3,24 %**.

Cet excédent se décompose par budget comme suit :

- budget principal : **7 733 642,60 €**
- budget annexe Festival du Film : **28 500,00 €**
- budget annexe Festival de Jazz : **12 300,00 €**
- budget annexe Salon du Livre – Espace Malraux : **1 031,21 €**.

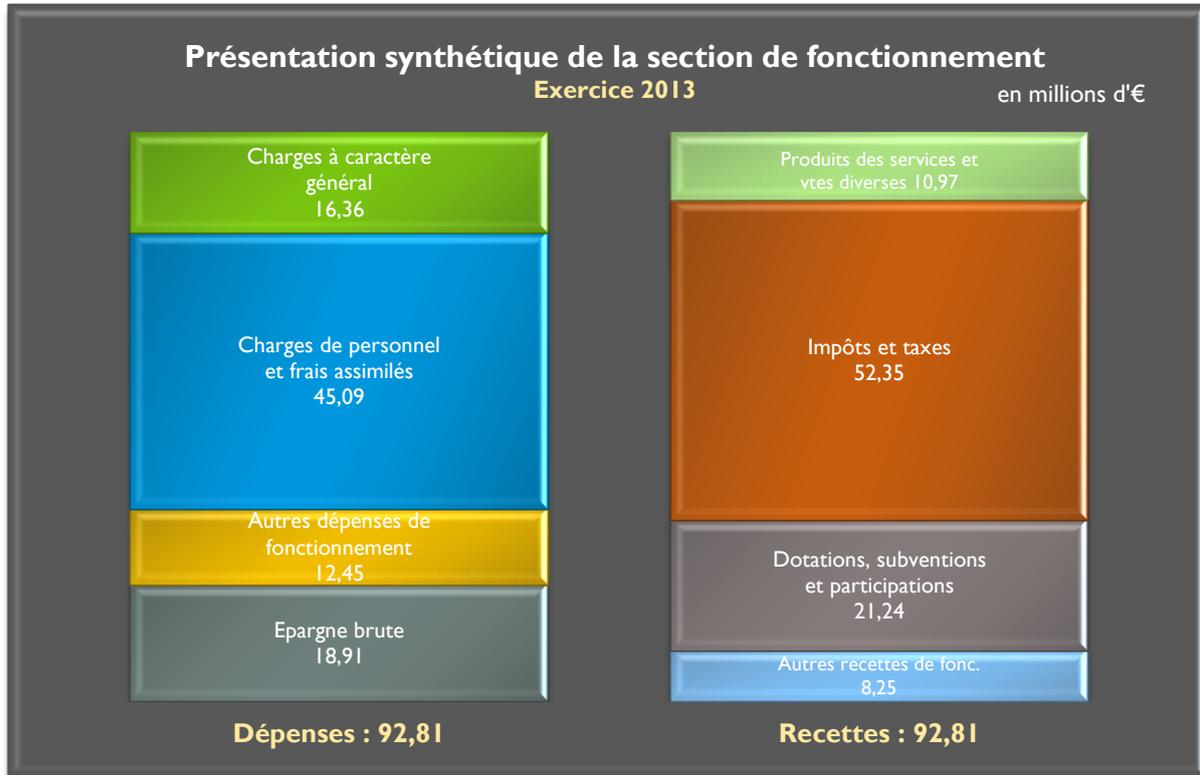
Ce résultat est obtenu malgré une évolution sensible des dépenses marquée par une forte dynamique des dépenses d'investissement, avec un volume global de dépenses réelles et d'ordre de **154 474 032,32 €** dont :

- fonctionnement : **87 790 634,57 €** contre **87 858 243,03 €** en 2012
- investissement : **66 683 397,75 €** contre **57 732 669,27 €** en 2012.

Les seules dépenses réelles représentent un montant de **137 357 557,44 €** dont :

- fonctionnement : **73 904 490,98 €** contre **72 611 482,00 €** en 2012 (+ 1,78 %)
- investissement : **63 453 066,46 €** contre **53 223 172,44 €** en 2012 (+ 19,22 %).

En d'autres termes, le compte administratif 2013 se caractérise par un niveau historiquement élevé des investissements réalisés et une évolution des frais de gestion qui reste contenue, malgré les coûts de fonctionnement induits par les nouveaux équipements.



La présentation synthétique de la balance générale des comptes administratifs intègre les opérations d'ordre. Pour permettre une meilleure lisibilité et compréhension des résultats de l'exercice 2013, ces écritures ne sont volontairement pas évoquées dans les commentaires qui suivent.

## LE BUDGET PRINCIPAL

### I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des dépenses et des recettes par chapitre budgétaire et leur évolution.

FONCTIONNEMENT									
Dépenses					Recettes				
Chap.	Libellés	Réalisé N-1	Réalisé	Evol. %	Chap.	Libellés	Réalisé N-1	Réalisé	Evol. %
011	Charges à caractère général	15 842 031,21 €	16 363 977,90 €	3,29%	70	Produits des services du domaine & ventes div.	10 773 419,65 €	10 970 957,34 €	1,83%
012	Charges de personnel et frais assimilés	44 453 945,66 €	45 093 417,55 €	1,44%	73	Impôts et taxes	50 714 203,43 €	52 347 350,38 €	3,22%
014	Atténuations de produits	50 664,95 €	72 329,16 €	42,76%	74	Dotations, subventions et participations	21 670 584,14 €	21 238 714,12 €	-1,99%
65	Autres charges de gestion courante	9 811 115,32 €	10 133 093,47 €	3,28%	75	Autres produits de gestion courante	2 870 953,03 €	3 021 025,45 €	5,23%
66	Charges financières	1 790 780,65 €	1 785 622,44 €	-0,29%	76	Produits financiers	1 547 836,90 €	1 381 228,21 €	-10,76%
67	Charges exceptionnelles	662 944,21 €	456 050,46 €	-31,21%	77	Produits exceptionnels	3 335 063,32 €	1 793 879,59 €	-46,21%
					013	Atténuations de charges	1 804 612,88 €	2 060 100,87 €	14,16%
	<b>Sous-total opérations réelles de l'exercice</b>	<b>72 611 482,00 €</b>	<b>73 904 490,98 €</b>	<b>1,78%</b>		<b>Sous-total opérations réelles de l'exercice</b>	<b>92 716 673,35 €</b>	<b>92 813 255,96 €</b>	<b>0,10%</b>
					002	Résultat reporté de fonctionnement	7 502 756,14 €	7 461 561,66 €	-0,55%
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>72 611 482,00 €</b>	<b>73 904 490,98 €</b>	<b>1,78%</b>		<b>Total recettes réelles</b>	<b>100 219 429,49 €</b>	<b>100 274 817,62 €</b>	<b>0,06%</b>

La section de fonctionnement s'établit à **100 274 817,62 €** en recettes et à **73 904 490,98 €** en dépenses. La différence entre les recettes réelles de l'exercice (**92 813 255,96 €**) et les dépenses réelles de l'exercice (**73 904 490,98 €**) constitue l'épargne brute de l'exercice qui se monte à **18 908 764,98 €** contre **20 105 191,35 €** en 2012. Ce reflux s'explique principalement par la diminution des produits exceptionnels de **1 541 183,73 €** (**1 793 879,59 €** contre **3 335 063,32 €** en 2012, montant qui englobait notamment la cession de terrains à l'entreprise Liebherr).

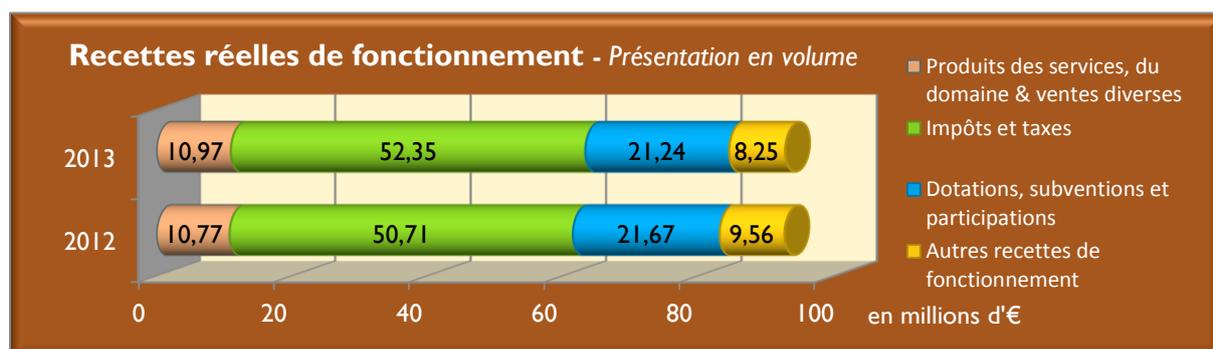
A l'épargne brute s'ajoute le résultat reporté de fonctionnement (**7 461 561,66 €**) pour obtenir l'excédent de ressources, soit **26 370 326,64 €** contre **27 607 947,49 €** en 2012, dont une partie alimente les fonds propres de la section d'investissement.

### A. Les recettes réelles de fonctionnement

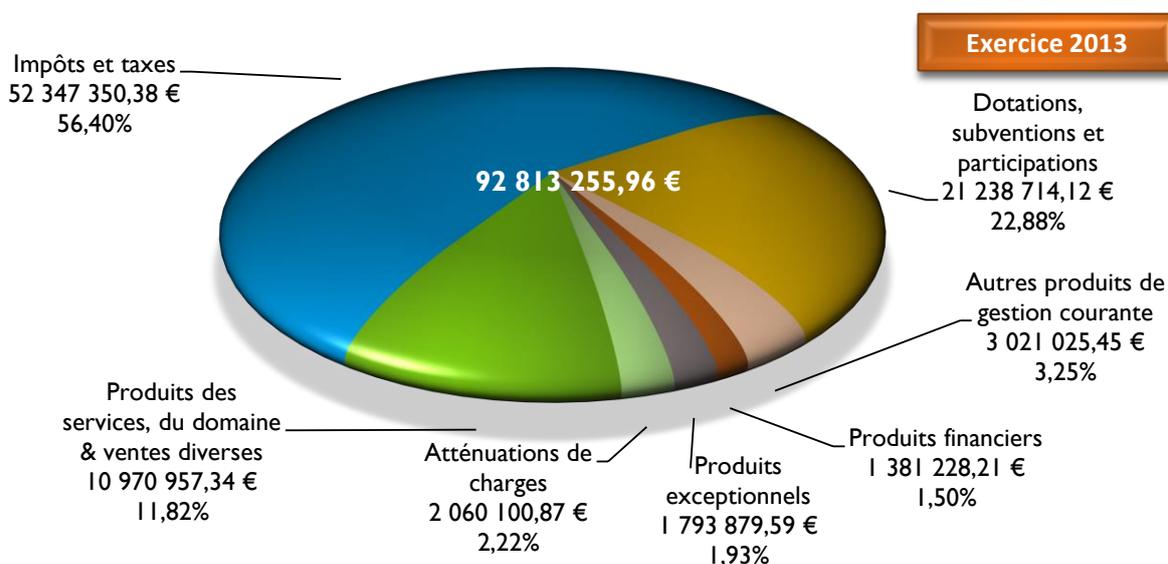
Hors résultat de fonctionnement reporté, elles sont en légère croissance de **0,10 %** pour s'établir à **92 813 255,96 €** contre **92 716 673,35 €** en 2012 et se ventilent de la manière suivante :

Chap.	Libellés	CA 2012	CA 2013	Ecart en €	Ecart en %
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	10 773 419,65 €	10 970 957,34 €	197 537,69 €	1,83%
73	Impôts et taxes	50 714 203,43 €	52 347 350,38 €	1 633 146,95 €	3,22%
74	Dotations, subventions et participations	21 670 584,14 €	21 238 714,12 €	-431 870,02 €	-1,99%
75	Autres produits de gestion courante	2 870 953,03 €	3 021 025,45 €	150 072,42 €	5,23%
76	Produits financiers	1 547 836,90 €	1 381 228,21 €	-166 608,69 €	-10,76%
77	Produits exceptionnels	3 335 063,32 €	1 793 879,59 €	-1 541 183,73 €	-46,21%
013	Atténuations de charges	1 804 612,88 €	2 060 100,87 €	255 487,99 €	14,16%
	<b>Sous-total autres recettes de fonctionnement</b>	<b>9 558 466,13 €</b>	<b>8 256 234,12 €</b>	<b>-1 302 232,01 €</b>	<b>-13,62%</b>
<b>Total</b>		<b>92 716 673,35 €</b>	<b>92 813 255,96 €</b>	<b>96 582,61 €</b>	<b>0,10%</b>

Les recettes en volume 2013 / 2012 sont reprises ci-dessous :



Au sein de ces recettes, on note le poids principal des recettes fiscales directes qui représentent plus de la moitié, soit exactement **56,4 %**, comme l'atteste le graphique ci-dessous :



Aux recettes de l'exercice s'ajoute le résultat de fonctionnement reporté qui se maintient à un niveau élevé, à savoir **7 461 561,66 €** en 2013, contre **7 502 756,14 €** en 2012.

Les recettes de fonctionnement au titre de 2013 s'établissent ainsi à **100 274 817,62 €** (92 813 255,96 € + 7 461 561,66 €), contre **100 219 429,49 €** en 2012.

### 1. Chapitre 70 - produits des services, du domaine et ventes diverses

Ils atteignent **10 970 957,34 €** contre **10 773 419,65 €** en 2012, en progression de **197 537,69 € (+ 1,83 %)**. Cette évolution résulte essentiellement d'une augmentation du produit des droits de stationnement et des parkings souterrains (+ **120 668,11 €**).

Le chapitre 70 comprend deux principaux postes, à savoir :

- les **redevances d'utilisation du domaine** qui atteignent un montant de **3 752 833,80 €** et regroupent les concessions et redevances funéraires (**169 427,01 €**), les droits de stationnement et de location de la voie publique (**1 996 025,69 €**), les redevances d'occupation du domaine public (**116 119,44 €**), les locations de droits de chasse et de pêche (**34 737,92 €**) et les autres redevances et recettes diverses, notamment les parkings publics (**1 436 523,74 €**)
- les **prestations de services** qui s'élèvent à **5 462 812,42 €** avec la ventilation ci-après :
  - ✓ **837 497,00 €** pour les services à caractère culturel (*abonnement des bibliothèques, droits d'écolage du conservatoire et des arts plastiques, droits d'entrées aux musées*),
  - ✓ **966 148,76 €** pour les services à caractère sportif et de loisirs (*droits d'entrées des piscines*),
  - ✓ **826 333,42 €** pour les services à caractère social (*frais de garde, crèches et haltes-garderies*),
  - ✓ **2 832 833,24 €** pour les autres prestations de services, dont principalement **2 320 600 €** au titre de la redevance versée par Vialis sur les réseaux en concession, **327 604,70 €** de produits d'exploitation de l'Auberge de Jeunesse et **104 540,35 €** refacturés à la C.A.C. au titre de la fourrière.

### 2. Chapitre 73 - impôts et taxes

Ce chapitre qui représente plus de la moitié des recettes réelles de fonctionnement, exactement **56,40 %** (*hors résultat reporté*), s'établit à **52 347 350,38 €** contre **50 714 203,43 €** en 2012, soit une progression de **3,22 %**. Cette évolution découle principalement d'une croissance des bases d'imposition qui globalement sont passées de **140 180 975 €** en 2012 à **144 229 792 €** en 2013, soit **+ 2,89 %** (*dont 1,8 % de variation nominale*), ainsi que d'une progression de la fiscalité reversée pour **602 068 €**.

Les **impôts et taxes** sont constitués des éléments suivants :

- les **contributions directes** (*Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties*) qui atteignent **28 045 091 €** contre **27 229 175 €** en 2012, soit une hausse de **3 %**.

Cette augmentation résulte de l'**effet base** : c'est-à-dire la **variation physique** des bases qui procède des changements intervenus dans les locaux imposables (*nouvelles constructions, agrandissement de logements existants, etc...*) et qui participe à la revalorisation des bases d'imposition évoquée ci-dessus d'une part, et la **variation nominale** fixée par la loi de finances pour 2013 (**+ 1,8 %** pour la *Taxe d'Habitation, la Taxe sur les Propriétés Bâties et la Taxe sur les Propriétés Non Bâties*) qui correspond à l'actualisation annuelle des bases.

- la **fiscalité reversée** dont :
  - ✓ l'**Attribution de Compensation (A.C.)**.  
Elle est en croissance de 2,6 % et passe de 15 864 573 € à 16 277 266 € en 2013. En 2013, l'attribution de compensation intègre le reversement qui est intervenu suite à l'application de la clause de « retour à bonne fortune » de la première phase de la LGV Est, pour la période payée par la Ville de Colmar
  - ✓ la **Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C.)**.  
Elle s'élève à 2 959 979 € contre 2 770 604 € en 2012. Cette croissance s'explique par une évolution favorable des recettes fiscales des entreprises (*cotisation foncière des entreprises et cotisation à la valeur ajoutée*)
- le **Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (F.N.G.I.R.)** pour 255 648 € contre 251 544 € en 2012.  
Il est rappelé que cette ressource est issue de la réforme de la fiscalité locale engendrée par la suppression de la taxe professionnelle.  
Ce montant correspond à une partie du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle qui était versé avant la réforme par le Conseil Général du Haut-Rhin. Ce dernier n'intervient plus à présent que sur le volet financier à distribuer aux communes dites « défavorisées »
- les **droits de place** qui progressent de 2,14 % pour s'établir à 648 061,06 €. Cette évolution résulte principalement de la progression des encaissements des recettes au titre des foires et marchés
- la **taxe sur les déchets stockés**, en reflux de 2,23 % s'élève à 112 632,10 € contre 115 201,59 € en 2012, en raison d'une amélioration notable du tri sélectif, mais aussi de la mise en œuvre progressive de la collecte des bio-déchets. Il est rappelé que cette taxe est assise sur le tonnage des déchets réceptionnés dans l'usine d'incinération.  
Elle est versée par le Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs (SITDCE)
- la **taxe sur l'électricité** qui est en hausse de 17,91 % pour s'établir à 1 287 534,24 € (*dont 95 532,20 € en provenance de l'exercice 2012*) contre 1 092 002,04 € en 2012. Il convient de rappeler que cette taxe est assise sur les volumes d'électricité livrés et que son évolution est tributaire de la consommation effective d'électricité sur le territoire de la Ville de Colmar
- diverses autres ressources d'un montant global de 2 761 138,98 € dont principalement :
  - ✓ la **taxe de séjour** pour un montant de 446 638,20 € contre 290 000 € en 2012. Cette croissance découle essentiellement de la comptabilisation au cours de l'exercice 2013 de 65 349,24 € concernant l'exercice 2012, mais aussi de l'encaissement pour le compte du Conseil Général du Haut-Rhin de la taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour qui a été instaurée le 1<sup>er</sup> juillet 2013
  - ✓ la **taxe locale sur la publicité extérieure** qui affiche une croissance de 4,31 % pour atteindre 766 761,29 € contre 735 044,73 € en 2012 suite à l'augmentation du tarif de référence unique, conformément aux modalités définies dans la délibération approuvée le 20 avril 2009 par le Conseil Municipal
  - ✓ la **taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière** qui se monte à 1 513 968,49 € contre 1 703 045,35 € en 2012. Cette recette est tributaire de l'évolution du marché de l'immobilier qui est resté atone en 2013.

### 3. Chapitre 74 - dotations, subventions et participations

Ce chapitre s'établit à **21 238 714,12 €** contre **21 670 584,14 €** en 2012, en recul de **1,99 %** et représente **22,88 %** des recettes réelles de fonctionnement (*hors résultat reporté*). Cette évolution s'explique par une diminution des compensations versées par l'Etat et de la participation de la C.A.F. aux frais de fonctionnement des crèches.

Le tableau ci-après retrace les différentes composantes :

Intitulés	CA 2012	CA 2013	Ecart en €	Ecart en %
Dotations de l'Etat	16 628 881,00 €	16 772 749,00 €	143 868,00 €	0,87%
Compensations fiscales et péréquation	1 950 763,00 €	1 649 426,00 €	-301 337,00 €	-15,45%
Autres dotations et participations	3 090 940,14 €	2 816 539,12 €	-274 401,02 €	-8,88%
<b>Total</b>	<b>21 670 584,14 €</b>	<b>21 238 714,12 €</b>	<b>-431 870,02 €</b>	<b>-1,99%</b>

#### ① Dotations versées par l'Etat

Elles affichent une légère croissance de **0,87 %** pour atteindre **16 772 749 €** et représentent environ **18,07 %** des recettes réelles de fonctionnement.

Le tableau ci-après présente les évolutions des différentes dotations.

Comptes	Intitulés	CA 2012	CA 2013	Ecart en €	Ecart en %
7411	Dotation forfaitaire	13 798 346,00 €	13 797 051,00 €	-1 295,00 €	-0,01%
74123	Dotation de solidarité urbaine	2 242 052,00 €	2 281 288,00 €	39 236,00 €	1,75%
74127	Dotation nationale de péréquation	417 835,00 €	501 402,00 €	83 567,00 €	20,00%
746	Dotation générale de décentralisation	140 759,00 €	163 012,00 €	22 253,00 €	15,81%
7484	Dotation de recensement	14 799,00 €	14 906,00 €	107,00 €	0,72%
7485	Dotation pour les titres sécurisés	15 090,00 €	15 090,00 €	0,00 €	0,00%
<b>Total</b>		<b>16 628 881,00 €</b>	<b>16 772 749,00 €</b>	<b>143 868,00 €</b>	<b>0,87%</b>

La **dotation forfaitaire** reste globalement stable pour s'établir à **13 797 051 €**.

La **Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.)** et la **Dotation Nationale de Péréquation (D.N.P.)** sont en croissance respectivement de **1,75 %** et de **20 %** en raison d'une majoration de l'enveloppe au niveau national dédiée à la péréquation, mais aussi des modalités de calcul de certains éléments intervenant dans le calcul des dotations.

La **Dotation Générale de Décentralisation<sup>1</sup> (D.G.D.)** progresse de **15,81 %** par suite de l'octroi du concours particulier D.G.D. en matière d'urbanisme pour atteindre **163 012 €**.

La D.G.D. comprend les deux concours suivants :

- **Services Communaux d'Hygiène et de Santé (S.C.H.S.)** qui a vocation à compenser les dépenses des services municipaux d'hygiène et de santé (**135 712 €**) liées aux missions de contrôle administratif et technique des règles d'hygiène
- **Urbanisme** qui a été réformé en 2013 pour mieux répondre aux besoins locaux et aux évolutions récentes en matière d'urbanisme (**27 300 €**). Ce concours est issu de la fusion de la D.G.D.

<sup>1</sup> Les **Dotations Générales de Décentralisation** sont des dotations qui ont été attribuées aux collectivités suite à la décentralisation, pour compenser les nouvelles compétences qui leur revenaient.

relative à l'élaboration et à la mise en œuvre des documents d'urbanisme, dite D.G.D. « Doc Urba » et de la D.G.D. pour la compensation des charges relatives à la souscription de contrats d'assurance contre les risques contentieux liés à la délivrance des autorisations d'utilisation des sols, dite D.G.D. « ASPC ».

La **dotation forfaitaire de recensement** est versée aux communes au titre de la prise en compte des charges liées aux enquêtes de recensement : recours à du personnel pour réaliser les enquêtes, mais aussi pour les actions d'accompagnement de l'opération. Elle est calculée en fonction de la population et du nombre de logements. A ce titre, la Ville de Colmar a perçu une dotation forfaitaire de l'État de **14 906 €** pour l'exercice 2013.

La **dotation pour les titres sécurisés** est inchangée à **15 090 €**. Depuis 2011, l'Etat verse une dotation forfaitaire qui s'élève à **5 030 €** par an et par station. La Ville est équipée de 3 stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales.

## ② Compensations fiscales et péréquation

Les compensations fiscales ont vocation à compenser les pertes de recettes subies par les collectivités locales du fait des exonérations et des dégrèvements décidés par le législateur.

Elles s'établissent à **1 649 426 €** contre **1 950 763 €** en 2012.

Cette baisse de **15,45 %** découle essentiellement de :

- **l'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle** qui est en recul de **158 936 €** (**138 676 €** contre **297 612 €** en 2012), ce qui s'explique principalement par le fait qu'en 2012 le Conseil Général nous avait versé deux années de dotation
- **la compensation versée par l'Etat au titre de la Contribution Economique Territoriale (C.E.T.)** qui est en reflux de **94 189 €** (**482 810 €** contre **576 999 €** en 2012) suite au gel des concours financiers de l'Etat. En effet, pour financer les hausses mécaniques de certaines dotations versées par l'Etat aux collectivités locales, la dotation de compensation est l'une des dotations qui sert de variable d'ajustement. C'est ce qui justifie la baisse de la dotation de compensation au titre de la taxe professionnelle.

## ③ Autres dotations et participations

Elles sont en retrait de **8,88 %** passant de **3 090 940,14 €** en 2012 à **2 816 539,12 €**.

La participation la plus importante est celle concourant aux frais de fonctionnement des crèches et haltes-garderies, qui est versée par la **Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.)** pour **1 629 443,42 €** contre **1 845 409,28 €** en 2012. Cette baisse n'est qu'apparente, étant donné qu'en 2012 des ajustements au titre du Contrat Enfance Jeunesse de l'exercice 2011 avaient été comptabilisés.

Ensuite, par ordre d'importance, les participations reçues :

- par **l'Etat (431 165,64 €)** dont principalement :
  - ✓ au titre des emplois d'avenir (**171 996,82 €**)
  - ✓ pour le conservatoire à rayonnement départemental (**126 830 €**)
  - ✓ pour les actions menées par la Ville pour aménager les postes des agents handicapés financés par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (F.I.P.H.F.P.) (**47 501 €**)
  - ✓ pour les remboursements au titre des contrats uniques d'insertion et des contrats aidés (**29 427,68 €**)

- ✓ pour les bibliothèques versées par la Bibliothèque Nationale de France (15 000 €)
- ✓ pour les centres sociaux culturels versées par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (A.C.S.E.) (14 500 €)
- ✓ pour les remboursements des frais liés au référendum (7 156,97 €)
- le **Département** du Haut-Rhin (176 160,80 €) dont principalement 150 000 € au titre de la participation pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental
- la **Région** Alsace pour 159 510,74 € à destination essentiellement du Grand Pays de Colmar (144 694,09 €)
- le reste est constitué par **divers concours** dont le plus important est versé par la C.A.F. et concerne les centres socio-culturels (226 697,16 €).

#### 4. Chapitre 75 - autres produits de gestion courante

Ce chapitre passe de 2 870 953,03 € en 2012 à 3 021 025,45 €, soit une croissance de 5,23 %.

Il se décompose comme suit :

- les **revenus des immeubles** qui progressent de 2,74 % pour atteindre 1 402 892,95 €. Cette évolution découle essentiellement de l'actualisation annuelle des loyers
- les **produits divers de gestion courante** qui sont en augmentation de 14,29 % pour s'établir à 1 023 458,25 €. Ils comprennent essentiellement la participation des agents de la Ville de Colmar pour les tickets restaurants qui est passée de 830 220 € à 955 529,50 €, en raison de la revalorisation de la valeur faciale de 8 € à 9 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, et le produit de la publicité insérée dans le Point Colmarien et l'agenda (52 039,50 €)
- les **redevances** pour 594 674,25 € contre 609 929,09 € en 2012 y compris celles **versées par les fermiers et concessionnaires** (dont principalement Colmar Expo S.A. pour 184 140,13 € et la Société Colmarienne de Chauffage Urbain pour 335 955 €) sont en retrait de 2,50 %. La diminution s'explique par la conclusion d'un nouveau bail rural avec le Domaine Viticole qui réduit l'emprise de la surface louée jusqu'à présent.

#### 5. Chapitre 76 - produits financiers

Ils atteignent 1 381 228,21 € contre 1 547 836,90 € en 2012, en retrait de 10,76 % par suite notamment d'une baisse globale des dividendes qui passent de 980 110 € en 2012 à 885 755 € (Vialis : 693 000 € contre 797 500 € en 2012 ; S.C.C.U. : 192 755 € contre 182 610 € en 2012).

Il est rappelé que ce type de ressource reste tributaire des conditions climatiques puisque la plus grande part des activités touche à l'énergie.

Le reste est constitué essentiellement par la dette récupérable pour 374 127,12 € (remboursement des intérêts par la C.A.C. qui en exécution du tableau d'amortissement baisse chaque année) et le produit de S.W.A.P. (contrats d'échange de taux) pour 108 583,14 €.

#### 6. Chapitre 77 - produits exceptionnels

Il s'agit des produits indépendants des opérations de gestion courante qui ne sont pas appelés à se renouveler dans le temps.

Au total, ils s'élèvent à 1 793 879,59 € contre 3 335 063,32 € en 2012. Cette évolution découle principalement du produit des cessions d'immobilisations qui passe de 3 029 363,40 € en 2012 à 1 419 320 €. Il est rappelé qu'en 2012, ce poste avait enregistré la vente de terrains à l'entreprise Liebherr pour 1 738 100 € et à Pôle Habitat pour 753 856 €. Parmi les principales opérations réalisées

en 2013, on peut citer la cession de terrains et de bâtiments au Domaine Viticole pour 895 000 € ainsi que la cession de terrains à Pôle Habitat dans le cadre de l'opération ANRU pour 238 700 €.

Le reste est constitué pour la plus grande part, par des indemnisations judiciaires et produits sur sinistres pour 352 359,98 €.

### 7. Chapitre 013 - atténuations de charges

Ce chapitre regroupe les remboursements de tout ou partie d'une charge. Les atténuations de charges sont principalement identifiées par les comptes se terminant par un 9.

Elles sont en croissance de 14,16 % pour atteindre 2 060 100,87 € contre 1 804 612,88 € en 2012.

Cette évolution résulte principalement de l'augmentation du remboursement des frais de personnel du Musée du Jouet (135 984,98 €) dans le cadre de la délégation de service public effective depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, puisqu'en 2012 seule une demi-année avait été prise en compte.

Par ailleurs, ce chapitre retrace principalement les remboursements de frais de personnel mis à disposition de la C.A.C. (remplacement du personnel de collecte des ordures ménagères), de la Société Schongauer (Musée d'Unterlinden), de la Société de Transport Urbain de Colmar et Environs (S.T.U.C.E.), de l'Office de Tourisme, du Grand Pays de Colmar et du Groupement d'Action Sociale, ainsi que les remboursements de charges sociales.

## B. Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles s'établissent à 73 904 490,98 € contre 72 611 482 € en 2012, soit une croissance de 1,78 %.

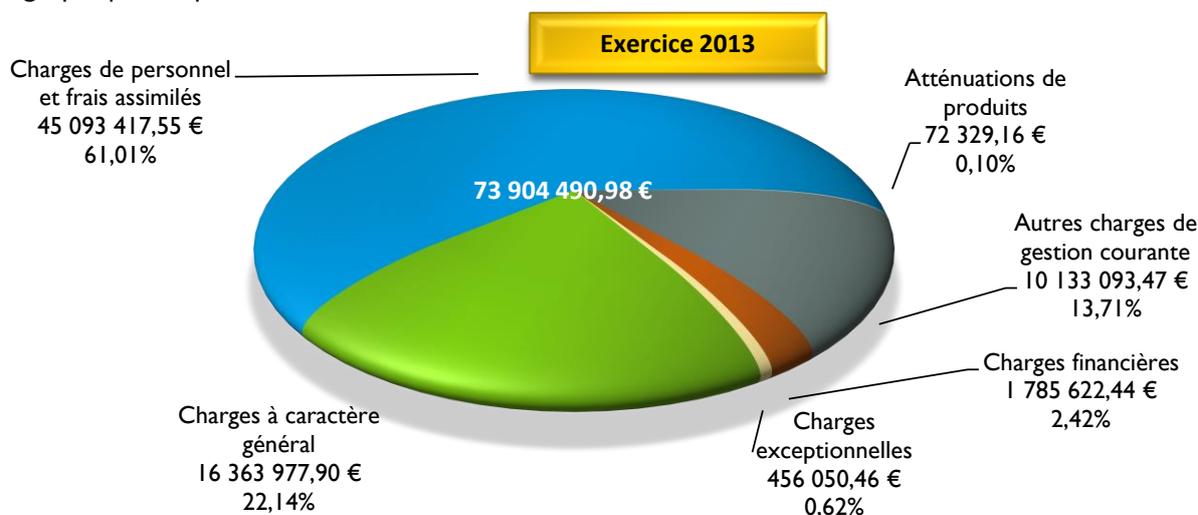
Chap.	Libellés	CA 2012	CA 2013	Ecart en €	Ecart en %
011	Charges à caractère général	15 842 031,21 €	16 363 977,90 €	521 946,69 €	3,29%
012	Charges de personnel et frais assimilés	44 453 945,66 €	45 093 417,55 €	639 471,89 €	1,44%
014	Atténuations de produits	50 664,95 €	72 329,16 €	21 664,21 €	42,76%
65	Autres charges de gestion courante	9 811 115,32 €	10 133 093,47 €	321 978,15 €	3,28%
66	Charges financières	1 790 780,65 €	1 785 622,44 €	-5 158,21 €	-0,29%
67	Charges exceptionnelles	662 944,21 €	456 050,46 €	-206 893,75 €	-31,21%
	<b>Sous-total autres dépenses de fonctionnement</b>	<b>12 315 505,13 €</b>	<b>12 447 095,53 €</b>	<b>131 590,40 €</b>	<b>1,07%</b>
<b>Total</b>		<b>72 611 482,00 €</b>	<b>73 904 490,98 €</b>	<b>1 293 008,98 €</b>	<b>1,78%</b>

Les dépenses en volume 2013 / 2012 sont retracées dans le graphique ci-dessous :



Au sein des dépenses, on note le poids principal des charges de personnel (61,01 %), ce qui est le constat commun pour les communes qui ont en charge des actions de proximité génératrices de besoins en moyens humains. Cela est d'autant plus vrai qu'à Colmar les transferts de compétences vers la Communauté d'Agglomération n'ont pas porté sur des équipements en fort besoin de personnel.

Le graphique ci-après l'atteste :



Par ailleurs, la comparaison des trois principaux postes avec la moyenne observée au niveau national ramenée à l'habitant pour les communes de 10 000 habitants et plus appartenant à une communauté d'agglomération (source comptes administratifs DGCL en 2010 - dernière statistique publiée à ce jour), laisse entrevoir la situation favorable de la Ville de Colmar avec des chiffres nettement en dessous de la moyenne nationale :

Libellés	Moyenne nationale	Ville de Colmar	Ecart en %
Charges à caractère général	273 €	237 €	-13,19%
Charges de personnel et frais assimilés	715 €	652 €	-8,81%
Autres charges de gestion courante	193 €	146 €	-24,35%

### 1. Chapitre 011 – charges à caractère général

Elles s'établissent à **16 363 977,90 €** contre **15 842 031,21 €** en 2012, en augmentation de **521 946,69 € (+ 3,29 %)**.

Ce chapitre regroupe l'ensemble des moyens nécessaires aux services pour l'accomplissement des différentes missions et services publics.

La croissance des charges à caractère général s'explique par l'évolution des postes suivants :

- les **achats et variations de stocks** qui affichent une croissance de **5,04 % (7 159 499,07 €** contre **6 815 931,02 €** en 2012). Elle résulte essentiellement d'un renchérissement du coût de l'énergie, lié principalement à l'augmentation des contributions décidée au niveau national (électricité **+ 149 389,31 €**, chauffage **+ 79 095,23 €**), du poste autres matières et fournitures (**+ 101 913,63 €**) qui s'explique notamment par l'achat de packs économies d'énergie dans le cadre de l'agenda 21 pour **35 169,58 €**, et de dépenses supplémentaires réalisées par le service espaces verts (**+ 34 303,90 €**), dont **24 593,27 €** dans le cadre de l'opération Noël.  
 Cette rubrique comprend pour l'essentiel les achats de fluides (électricité, eau, gaz, etc...) ainsi que l'acquisition de diverses fournitures et produits.
- les **services extérieurs** qui sont en léger retrait de **0,18 % (5 183 395,46 €** contre **5 192 762,02 €** en 2012) et intègrent principalement les contrats de prestations de services, les frais d'entretien des bâtiments et des voies et réseaux, les primes d'assurance, les frais de

location, la documentation générale et technique et les versements aux organismes de formation

- les **autres services extérieurs** qui atteignent **3 455 461,18 €** contre **3 196 423,10 €** en 2012. Ils progressent de **259 038,08 €**, soit **+ 8,1 %**. Cette augmentation découle pour l'essentiel du recours à l'externalisation, en confiant à des entreprises spécialisées le nettoyage de certains locaux (**+ 155 379,93 €**). Cette formule est particulièrement adaptée pour certains services tels que les relations publiques, l'enseignement ou la petite enfance.

Il est rappelé que les autres services extérieurs regroupent essentiellement les frais de transport, déplacement et relations publiques, les frais téléphoniques, ainsi que les frais de gardiennage et de nettoyage des locaux

- les **impôts et taxes** s'élèvent à **565 622,19 €** contre **636 915,07 €** en 2012, en recul de **11,19 %**. Cette diminution provient essentiellement du fait que les taxes foncières concernant le Parc des Expositions, qui jusqu'à présent étaient acquittées par la Ville de Colmar et faisaient l'objet d'un remboursement, sont dorénavant directement prises en charge par ce dernier.

## 2. Chapitre 012 – charges de personnel

Elles s'élèvent à **45 093 417,55 €** contre **44 453 945,66 €** en 2012, en croissance de **1,44 %**. Cette évolution s'explique notamment par la création de **23** emplois d'avenir et les mesures en faveur du personnel (*tickets restaurants et indemnité complémentaire d'assiduité dite « prime de présence »*).

Il convient de préciser que certains personnels sont mis à disposition de structures extérieures. Ces frais de personnel ont fait l'objet d'un remboursement de **2 839 604,98 €** imputés aux chapitres 013 (**2 060 100,87 €**) et 70 (C.C.A.S. : **779 504,11 €**) en recettes de fonctionnement.

Le bilan des dépenses – recettes se présente comme suit :

Intitulés	CA 2012	CA 2013	Ecart en €	Ecart en %
Dépenses	44 453 945,66 €	45 093 417,55 €	639 471,89 €	1,44%
Recettes	2 588 608,10 €	2 839 604,98 €	250 996,88 €	9,70%
<b>Total</b>	<b>41 865 337,56 €</b>	<b>42 253 812,57 €</b>	<b>388 475,01 €</b>	<b>0,93%</b>

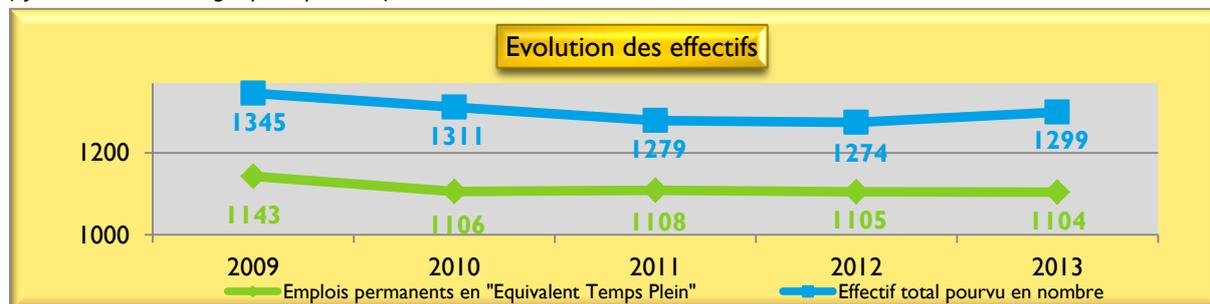
On observe dans ce tableau une croissance inférieure à **1 %** des charges nettes de personnel entre 2012 et 2013, ce qui, compte tenu de la création de 23 emplois d'avenir, corrobore cette année encore, la très bonne maîtrise des charges de personnel.

Les dépenses de personnel se décomposent comme suit :

- les rémunérations, indemnités et charges sociales qui s'élèvent à **43 016 890,40 €** contre **42 234 028,82 €** en 2012 (**+ 1,85 %**),
- les avantages sociaux (tickets restaurants) qui passent de **1 636 512 €** en 2012 à **1 698 129 €** (**+ 3,77 %**) suite à la revalorisation de la valeur faciale de **8 €** à **9 €**,
- les autres personnels extérieurs qui s'établissent à **378 398,15 €** contre **583 404,84 €** en 2012 (**- 35,14 %**) en raison d'un moindre recours à des personnels mis à disposition par le Centre de Gestion.

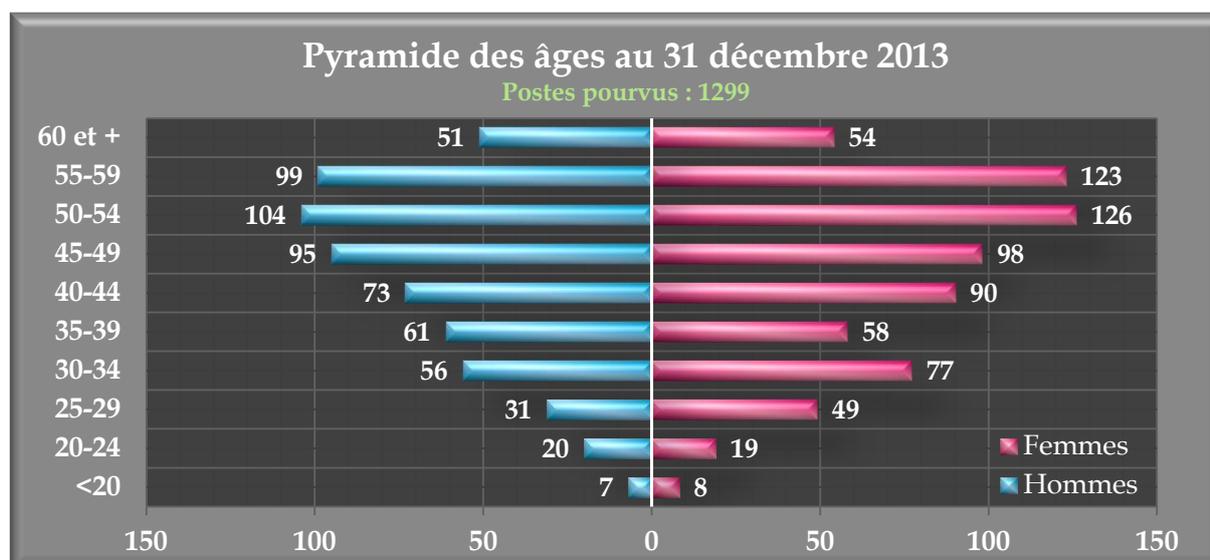
Le tableau ci-après présente sur une période de cinq années l'évolution des effectifs, à la fois en en postes pourvus (*emplois permanents et non permanents*) et en équivalent temps plein (E.T.P.) pour les seuls

emplois permanents, afin de se conformer à la nouvelle présentation de la maquette règlementaire (cf. annexe IV au budget principal C1.1).



Le graphique ci-après montre la pyramide des âges de l'ensemble du personnel avec une répartition des effectifs par sexe et âge (tranches quinquennales). Il ressort de cette pyramide que **42,88 %** des effectifs ont 50 ans et plus au 31 décembre 2013, contre **42,86 %** en 2012, en légère croissance de **0,02 %**.

La moyenne d'âge du personnel est de **45 ans**. La parité hommes-femmes s'établit à **46 %** pour les hommes et à **54 %** pour les femmes.



### 3. Chapitre 014 – atténuation de produits

Les atténuations de produits regroupent les reversements de tout ou partie de produits et atteignent **72 329,16 €** contre **50 664,95 €** en 2012. Cette évolution de **21 664,21 €** est notamment consécutive au reversement de la taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour (**25 000 €**) au Conseil Général du Haut-Rhin qui l'a instaurée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013. La Ville de Colmar qui est chargée du recouvrement de cette taxe, doit reverser le produit au Conseil Général (cf commentaire page 10).

Parmi les autres atténuations de produits, on peut citer :

- le reversement des **10 %** de la taxe de séjour perçue par la Ville de Colmar à l'Office de Tourisme (**29 000 €**),
- les frais de perception de la taxe sur la consommation finale d'électricité remboursés à Vialis (**17 814,16 €**).

#### 4. Chapitre 65 – autres charges de gestion courante

Elles sont en progression de 3,28 % pour atteindre **10 133 093,47 €** contre 9 811 115,32 € en 2012.

Elles sont composées principalement des postes suivants :

- les **subventions de fonctionnement** qui se montent à **7 883 750,86 €** contre 7 748 376,38 € en 2012, dont 1 847 378 € à destination du C.C.A.S. que l'on retrouve sous la rubrique interventions sociales et santé.

Le tableau ci-après présente la ventilation par fonction :

Libellés	CA 2012	CA 2013
Services généraux des administrations publiques locales	530 635,00 €	536 490,00 €
Sécurité et salubrité publiques	2 250,00 €	0,00 €
Enseignement - formation	869 685,77 €	914 766,79 €
Culture	1 416 197,75 €	1 670 130,65 €
Sport et jeunesse	1 406 612,73 €	1 438 541,25 €
Interventions sociales et santé	2 613 601,00 €	2 339 876,50 €
Famille	765 608,50 €	857 162,00 €
Action économique	143 785,63 €	126 783,67 €
<b>Total</b>	<b>7 748 376,38 €</b>	<b>7 883 750,86 €</b>

- les **contingents et participations obligatoires** pour un montant de **1 374 674,15 €** contre 1 353 050,54 € en 2012.

Parmi les postes de dépenses les plus importants, on peut citer :

- ✓ la contribution à l'Opéra National du Rhin 544 457,00 €
- ✓ la participation aux frais de fonctionnement d'écoles privées :
  - Institut Assomption 246 090,00 €
  - Institut Saint-Jean 262 317,00 €
- ✓ la contribution à la Brigade Verte du Haut-Rhin 133 514,00 €
- ✓ la contribution financière à l'Orchestre Symphonique 74 274,00 €
- ✓ le Syndicat des Affaires Culturelles et Scolaires d'Ingersheim 57 454,00 €

- les **indemnités, frais de mission et de formation des élus** pour **758 794,84 €** contre 680 388,25 € en 2012. Cette évolution s'explique par l'obligation faite aux élus, suite à la parution de la circulaire du 14 mai 2013, de s'affilier au régime général de la Sécurité sociale pour l'ensemble des risques (*maladie, maternité, invalidité, vieillesse, famille, accidents du travail, maladie professionnelle*) et d'assujettir ainsi les indemnités de fonction à cotisations.

#### 5. Chapitre 66 – charges financières

Elles sont en légère diminution de 0,29 % pour s'établir à **1 785 622,44 €** contre 1 790 780,65 € en 2012. A noter que cette évolution est obtenue malgré une augmentation de l'encours de la dette en lien avec la hausse conséquente du volume des investissements, grâce notamment au niveau historiquement bas des taux variables en 2013, mais aussi à la gestion active de la dette menée ces dernières années.

Il convient de préciser que le taux moyen de la dette était de 2,75 % (*y compris les contrats d'échange de taux : S.W.A.P.*) au 31 décembre 2013, contre 2,88 % en 2012, ce qui positionne la Ville de Colmar à un

niveau nettement inférieur à celui de la moyenne des collectivités de 50 000 à 100 000 habitants (3,50 % en 2012 – source observatoire de la dette Finance Active).

### 6. Chapitre 67 – charges exceptionnelles

Elles se définissent comme des charges qui ne sont pas appelées à se renouveler dans le temps. Elles s'élevaient à **456 050,46 €** contre **662 944,21 €** en 2012, en reflux de **31,21 %**. Cette baisse résulte essentiellement de la forte diminution des annulations de titres sur exercices antérieurs (- **205 137,13 €**) et des autres charges exceptionnelles (- **22 874,08 €**), qui enregistrent notamment les frais liés à des contentieux.

Ce chapitre regroupe principalement les postes suivants :

- les **bourses et prix** pour un montant **23 185 €** contre **19 856,04 €** en 2012,
- les **titres annulés** pour **67 673,22 €** contre **272 810,35 €** en 2012 avec principalement l'annulation de titres suite :
  - ✓ à des réclamations concernant la taxe locale sur la publicité extérieure pour **31 058,29 €**, notamment suite à des démontages d'enseignes liés à la volonté des entreprises de réduire leur taxation, ainsi qu'à quelques cessations d'activité
  - ✓ à l'annulation d'un loyer en raison de la cession du bâtiment pour **21 314,82 €**.

Il est rappelé qu'en 2012 ce poste avait enregistré une dépense de **120 256,96 €**, suite à un changement de redevable dans le cadre d'un accident de service,

- les **subventions exceptionnelles** pour **346 459 €** contre **327 909 €** en 2012.

Elles regroupent principalement les subventions :

- d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes qui se décomposent comme suit :
  - ✓ budget annexe Festival du Film **90 000 €** (montant inchangé par rapport à 2012)
  - ✓ budget annexe Festival de Jazz **35 000 €** (montant inchangé par rapport à 2012)
  - ✓ budget annexe Salon du Livre – Espace Malraux **156 500 €** (contre **153 300 €** en 2012)
- versées aux personnes de droit privé pour **48 200 €** contre **32 850 €** en 2012.

### C. Le résultat de fonctionnement

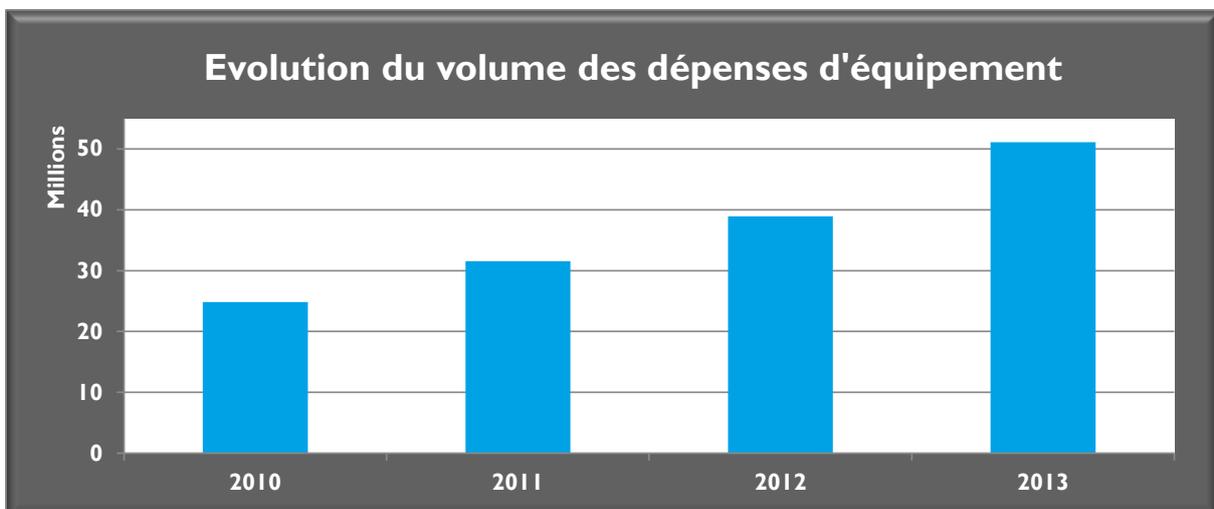
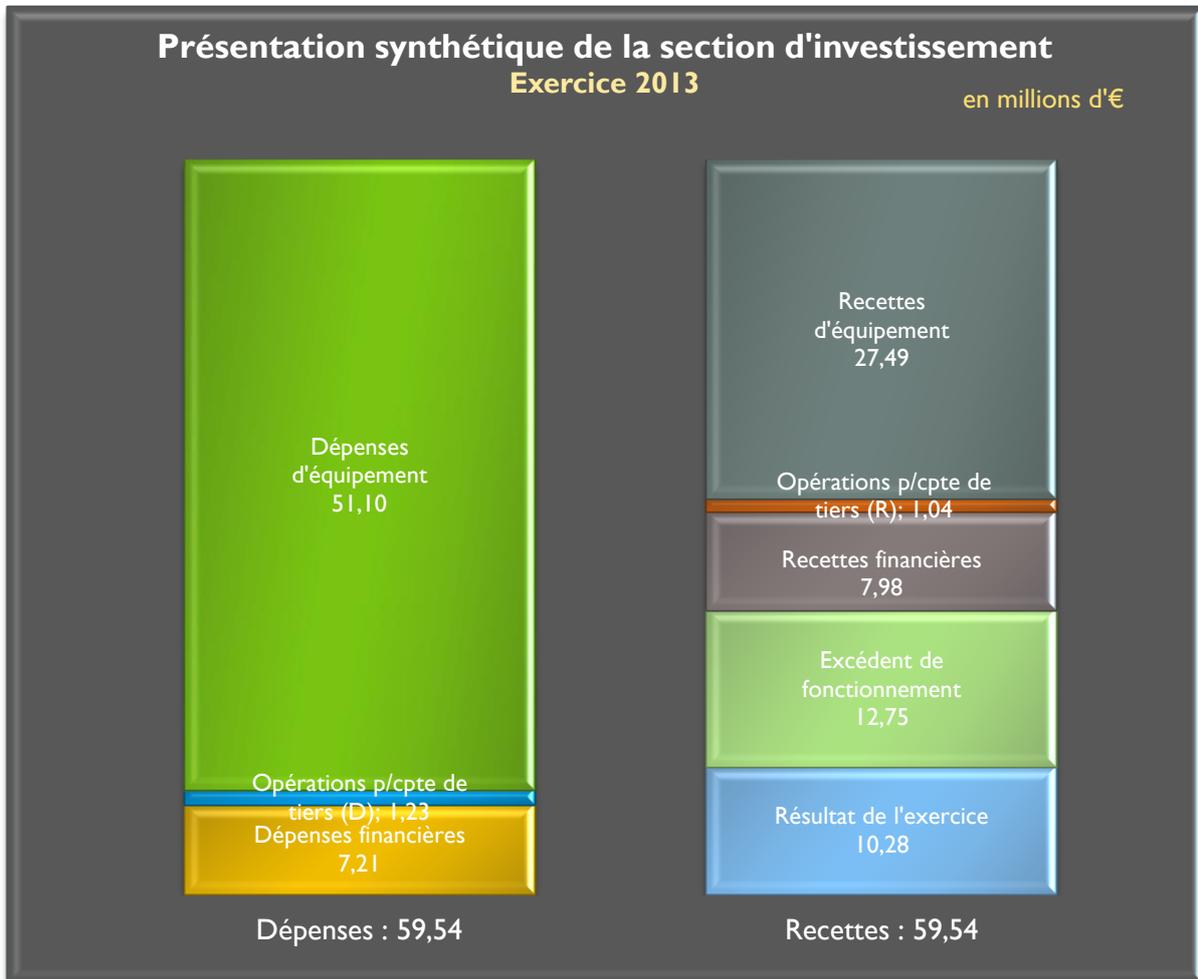
Comme indiqué en début de rapport, le disponible du fonctionnement au titre de 2013 est composé de :

✓ l'autofinancement brut :	<b>18 908 764,98 €</b>
✓ l'excédent de fonctionnement reporté :	<b>7 461 561,66 €</b>
soit un disponible de	<b>26 370 326,64 €.</b>

Sur ces **26 370 326,64 €**, il est nécessaire de prélever un montant de **12 748 411,59 €** pour assurer le financement des dépenses de la section d'investissement en plus des recettes propres d'investissement, des subventions et des emprunts.

Avec ce prélèvement, le résultat de 2013 se présente comme suit :

✓ disponible :	<b>26 370 326,64 €</b>
✓ prélèvement section d'investissement :	<b>12 748 411,59 €</b>
soit un résultat de clôture de fonctionnement :	<b>13 621 915,05 €.</b>



## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Hors opérations liées à la gestion active de la dette qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, excédents de fonctionnement capitalisés et résultat d'investissement reporté, la section d'investissement se ventile comme suit :

INVESTISSEMENT									
Dépenses					Recettes				
Chap.	Libellés	C.A. 2012	C.A. 2013	Evol. %	Chap.	Libellés	C.A. 2012	C.A. 2013	Evol. %
20	Immobilisations incorporelles	510 456,37 €	564 523,20 €	10,59%	13	Subventions d'investissement	6 672 518,33 €	12 469 718,98 €	86,88%
204	Subventions d'équipement	929 206,49 €	554 043,09 €	-40,37%	16	Emprunts et dettes assimilées	8 980 000,00 €	14 921 014,00 €	66,16%
						<i>dont emprunts</i>	8 980 000,00 €	14 921 014,00 €	66,16%
21	Immobilisations corporelles	15 604 761,45 €	17 242 007,63 €	10,49%	204	Subventions d'équipement	0,00 €	44 706,66 €	
23	Immobilisations en cours	357 327,90 €	30 180,64 €	-91,55%	20	Immobilisations incorporelles	5 412,84 €	723,88 €	-86,63%
	Opérations d'équipement	21 511 459,20 €	32 710 269,69 €	52,06%	21	Immobilisations corporelles	56 612,11 €	57 712,67 €	1,94%
					23	Immobilisations en cours	0,00 €	323,61 €	
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>38 913 211,41 €</b>	<b>51 101 024,25 €</b>	<b>31,32%</b>		<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>15 714 543,28 €</b>	<b>27 494 199,80 €</b>	<b>74,96%</b>
45	Opérations pour compte de tiers	2 627 455,80 €	1 229 840,09 €	-53,19%	45	Opérations pour compte de tiers	1 320 000,00 €	1 038 834,23 €	-21,30%
13	Subventions d'investissement	0,00 €	60 244,89 €		10	Dotations ,fonds divers et réserves	4 213 971,13 €	6 835 350,66 €	62,21%
16	Emprunts et dettes assimilées	6 882 265,36 €	7 084 021,72 €	2,93%	165	Dépôts et cautionnement reçus	81,57 €	2 211,80 €	2611,54%
	<i>dont emprunts</i>	6 866 651,34 €	7 068 359,70 €	2,94%	27	Autres immobilisations financières	1 028 857,16 €	1 140 452,46 €	10,85%
27	Autres immobilisations financières	166 906,40 €	69 602,04 €	-58,30%		<b>Total des recettes financières</b>	<b>5 242 909,86 €</b>	<b>7 978 014,92 €</b>	<b>52,17%</b>
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>7 049 171,76 €</b>	<b>7 213 868,65 €</b>	<b>2,34%</b>		<b>Sous-total recettes réelles</b>	<b>22 277 453,14 €</b>	<b>36 511 048,95 €</b>	<b>63,89%</b>
	<b>Sous-total des dépenses réelles</b>	<b>48 589 838,97 €</b>	<b>59 544 732,99 €</b>	<b>22,55%</b>		Excédent de fonctionnement	14 188 126,09 €	12 748 411,59 €	-10,15%
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>48 589 838,97 €</b>	<b>59 544 732,99 €</b>	<b>22,55%</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>36 465 579,23 €</b>	<b>49 259 460,54 €</b>	<b>35,08%</b>

Le total de l'investissement en dépenses atteint **59 544 732,99 €** contre **48 589 838,97 €** en 2012.

Les graphiques ci-contre ont pour objet de présenter de manière synthétique :

- les grands volumes financiers de la section d'investissement
- l'évolution des dépenses d'équipement de 2010 à 2013.

Dans ce dernier graphique, on relève une très forte dynamique des dépenses d'équipement qui depuis 2010 sont en constante progression, passant de :

- **24 836 079,82 €** en 2010
- **51 101 024,25 €** en 2013

soit une progression de **+ 105,75 %**.

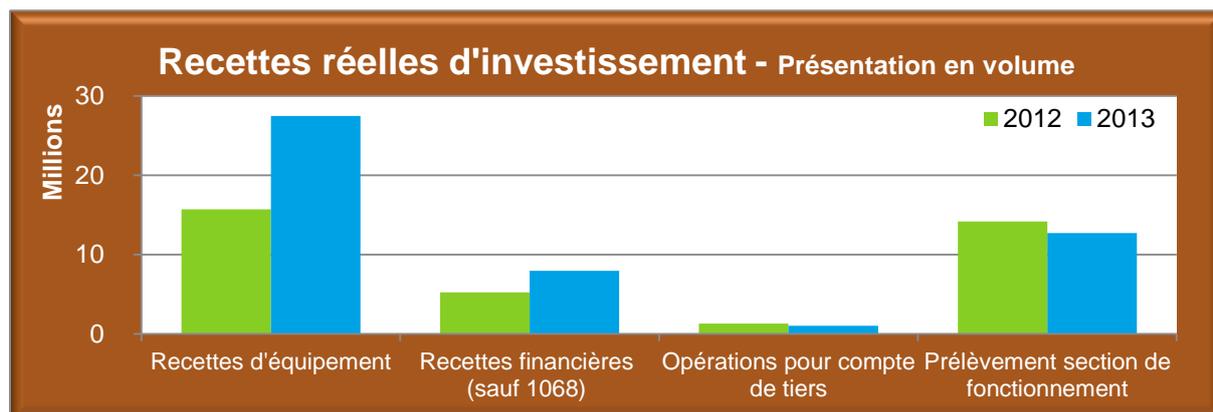
### A. Les recettes réelles d'investissement

Le tableau ci-après résume l'exécution :

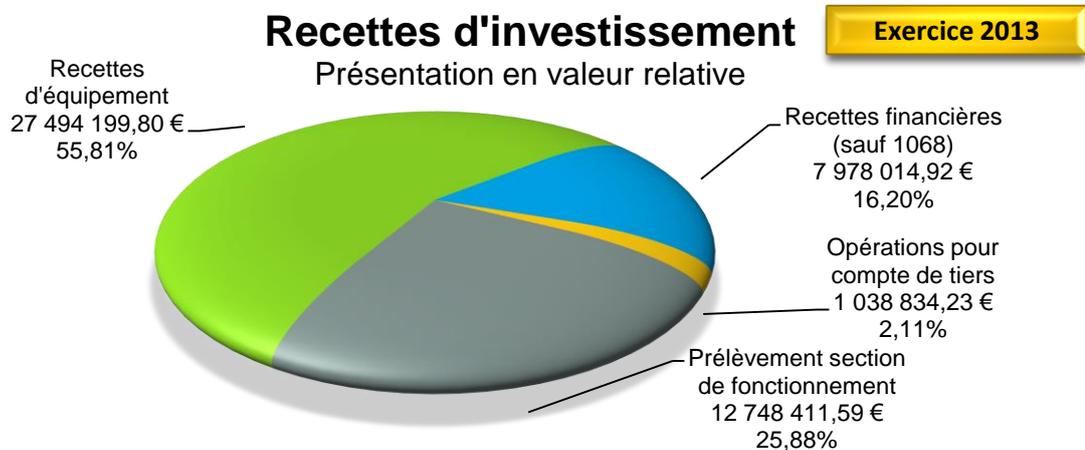
Intitulés	CA 2012	CA 2013	Ecart en €	Ecart en %
Recettes d'équipement	15 714 543,28 €	27 494 199,80 €	11 779 656,52 €	74,96%
Opérations pour compte de tiers	1 320 000,00 €	1 038 834,23 €	-281 165,77 €	-21,30%
Recettes financières (sauf 1068)	5 242 909,86 €	7 978 014,92 €	2 735 105,06 €	52,17%
<i>Sous-total des recettes d'investissement</i>	<i>22 277 453,14 €</i>	<i>36 511 048,95 €</i>	<i>14 233 595,81 €</i>	<i>63,89%</i>
Prélèvement section de fonctionnement	14 188 126,09 €	12 748 411,59 €	-1 439 714,50 €	-10,15%
<b>Total</b>	<b>36 465 579,23 €</b>	<b>49 259 460,54 €</b>	<b>12 793 881,31 €</b>	<b>35,08%</b>

Hors excédents de fonctionnement capitalisés et opérations liées à gestion active de la dette qui sont neutralisées par montant identique en dépenses, les recettes d'investissement s'élèvent à **36 511 048,95 €** contre **22 277 453,14 €** en 2012. On relève une hausse de **63,89 %** qui découle principalement d'une augmentation des subventions d'investissement et du recours à l'emprunt, en lien avec la forte progression des dépenses d'équipement.

Les recettes réelles d'investissement sont reprises en volume 2013 / 2012 ci-dessous :



Au sein de ces recettes, on relève le poids principal des recettes d'équipement qui représentent **55,81 %**, comme le montre le graphique ci-après :



Les recettes se décomposent comme suit :

**1. Les recettes d'équipement**

Comptes	Intitulés	CA 2012	CA 2013	Ecart en €	Ecart en %
13	Subventions d'investissement	6 672 518,33 €	12 469 718,98 €	5 797 200,65 €	86,88%
16	Emprunts et dettes assimilées (*)	8 980 000,00 €	14 921 014,00 €	5 941 014,00 €	66,16%
20	Immobilisations incorporelles	5 412,84 €	723,88 €	-4 688,96 €	-86,63%
204	Subventions d'équipement	0,00 €	44 706,66 €	44 706,66 €	
21	Immobilisations corporelles	56 612,11 €	57 712,67 €	1 100,56 €	1,94%
23	Immobilisations en cours	0,00 €	323,61 €	323,61 €	
<b>Total</b>		<b>15 714 543,28 €</b>	<b>27 494 199,80 €</b>	<b>11 779 656,52 €</b>	<b>74,96%</b>

(\*) hors opérations de gestion active de la dette

❶ Les **subventions d'investissement** regroupent les subventions versées par :

- **l'Etat** pour **2 945 833,96 €** dont principalement :
  - ✓ Extension Musée Unterlinden 2 295 544,92 €
  - ✓ Vidéo-protection – 4<sup>ème</sup> tranche 120 000,00 €
  - ✓ Aménagement extérieur pour le logement des nomades sédentarisés 97 670,00 €
  - ✓ Travaux de restauration de la Maison Pfister 93 185,80 €
  - ✓ Restructuration du Club des Jeunes 74 375,00 €
  - ✓ Restructuration du secteur Schweitzer 70 304,47 €
  - ✓ Restructuration du Centre Europe 67 381,75 €
  - ✓ Matériel, aménagement et adaptation des postes de travail (FIPHFP) 67 200,00 €
  - ✓ Aménagement d'une piste cyclable Avenue de Paris 21 312,50 €
  
- **la Région Alsace** pour **1 680 224,49 €** dont :
  - ✓ Extension Musée Unterlinden 1 170 168,76 €
  - ✓ Restructuration du Centre Europe 340 055,73 €
  - ✓ Aménagement de la Place du 2 Février 135 000,00 €
  - ✓ Restructuration du Club des Jeunes 35 000,00 €
  
- **le Département du Haut-Rhin** pour **3 517 311,00 €** dont principalement :
  - ✓ Extension Musée Unterlinden 1 350 000,00 €
  - ✓ Construction Pôle Média Culture Edmond Gerrer 1 310 000,00 €
  - ✓ Réaménagement Complexe Sportif de la Montagne Verte 629 027,00 €
  - ✓ Aménagement des Nénuphars 84 884,00 €
  - ✓ Réaménagement de voies publiques 64 140,00 €
  - ✓ Travaux sur ouvrages d'art (ponts rue des Ecoles et Montagne Verte) 32 094,00 €
  - ✓ Aménagement pistes cyclables rues de la Légion Etrangère et Schweitzer 16 392,00 €
  
- **la Communauté d'Agglomération de Colmar (C.A.C.)** pour **840 925,69 €** dont principalement :
  - ✓ Fonds de concours pour la restructuration du Centre Europe 450 000,00 €
  - ✓ Fonds de concours pour la construction du Pôle Média Culture Edmond Gerrer 174 882,00 €

- ✓ Fonds de concours pour l'aménagement d'arrêts de bus pour les personnes à mobilité réduite 135 580,71 €
- ✓ Fonds de concours pour l'aménagement de la Place du 2 Février 43 068,43 €

• les **autres organismes** pour **2 289 969,71 €** dont principalement :

- ✓ Fonds de concours versés par la Société Schongauer et reversement de fonds collectés dans le cadre du mécénat pour l'extension du Musée Unterlinden 1 582 638,11 €

• les **amendes de police** pour **1 009 613,00 €** (1 321 195 € en 2012)

Il est rappelé que le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est réparti par le Comité des Finances Locales entre les communes et groupements de communes compétents, pour financer des opérations destinées à améliorer les transports en commun et la circulation routière, en matière notamment de sécurité.

Il est déterminé sur la base des contraventions dressées par les différents services de police (gendarmerie, police nationale et police municipale) pour l'exercice N-1 qui se montent à **50 281** pour 2012 (elles étaient de **58 904** en 2011), auxquelles a été appliquée une valeur de point de **20,08 €** contre **22,42 €** en 2011.

• les **participations pour non-réalisation d'aires de stationnement**

Le redevable est le constructeur qui n'est pas en mesure de respecter les normes de stationnement imposées par les règles d'urbanisme.

Le produit s'établit à **185 841,13 €** contre **158 968,80 €** en 2012.

② Les **emprunts et dettes assimilées** se décomposent comme suit :

Comptes	Intitulés	CA 2012	CA 2013	Ecart en €	Ecart en %
1641 + 16441	Emprunts	8 980 000,00 €	14 921 014,00 €	5 941 014,00 €	66,16%
<b>Total</b>		<b>8 980 000,00 €</b>	<b>14 921 014,00 €</b>	<b>5 941 014,00 €</b>	<b>66,16%</b>

Les emprunts correspondent aux emprunts contractés auprès des établissements de crédit en 2013 pour un montant du **14 921 014 €**. Par rapport à l'inscription budgétaire (**29 900 000 €**), le montant est très modéré puisque la démarche consiste à retarder le plus longtemps possible, par l'effet de notre trésorerie, la mobilisation des emprunts.

③ Les lignes **immobilisations et subventions d'équipement** ont comptabilisé pour 2013 le produit issu de remboursements au titre de l'exercice antérieur pour **103 466,82 €**, avec notamment une régularisation de prorata de TVA pour le parking Lacarre (**56 612,11 €**) et des remboursements de trop-perçus de subventions, suite à la production des décomptes pour **44 706,66 €**.

## 2. Les opérations pour compte de tiers

Comptes	Intitulés	CA 2013
454220131	Mise en sécurité de l'immeuble sis 9 place des 6 montagnes noires	18 834,23 €
458220082	IUT : Construction Départ. Génie Thermique & Energie	1 020 000,00 €
<b>Total</b>		<b>1 038 834,23 €</b>

Les **opérations pour compte de tiers** enregistrent les participations versées en 2013 de l'Etat, du Conseil Général et du Conseil Régional, pour les travaux de construction du Département Génie Thermique et Energie de l'I.U.T. pour **1 020 000 €**, et la mise en sécurité de l'immeuble sis 9 place des 6 Montagnes Noires pour **18 834,23 €**.

## 3. Les recettes financières

Comptes	Intitulés	CA 2012	CA 2013	Ecart en €	Ecart en %
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	4 213 971,13 €	6 835 350,66 €	2 621 379,53 €	62,21%
165	Dépôts et cautionnement reçus	81,57 €	2 211,80 €	2 130,23 €	2611,54%
27	Autres immobilisations financières	1 028 857,16 €	1 140 452,46 €	111 595,30 €	10,85%
<b>Total</b>		<b>5 242 909,86 €</b>	<b>7 978 014,92 €</b>	<b>2 735 105,06 €</b>	<b>52,17%</b>

Les **dotations, fonds divers et réserves** d'un montant de **6 835 350,66 €** comprennent :

- le remboursement du F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée) pour **5 823 789,89 €** contre **3 224 763,13 €** en 2012. Il est rappelé qu'il porte sur les dépenses d'équipement réalisées au cours de l'exercice 2012
- la T.L.E. (Taxe Locale d'Équipement) et la taxe d'aménagement atteignent **1 011 560,77 €** contre **989 208 €** en 2012.

Les **dépôts et cautionnements reçus** enregistrent le montant des cautions encaissé par la Ville pour les locations immobilières pour **2 211,80 €**.

Dans les **autres immobilisations financières**, qui s'établissent à **1 140 452,46 €** sont comptabilisés principalement :

- les remboursements d'emprunts par la Communauté d'Agglomération de Colmar (C.A.C.) liés aux compétences transférées **1 042 808,19 €**
- le recouvrement de créances auprès de particuliers suite à un paiement échelonné accordé lors d'acquisitions de terrains **80 446,00 €**
- le recouvrement d'avances en garantie pour le Domaine Viticole **17 102,04 €**

## 4. Prélèvement sur la section de fonctionnement

Comme indiqué précédemment, il s'agit d'une partie du disponible de la section de fonctionnement qui sert à alimenter les fonds propres de la section d'investissement pour un montant de **12 748 411,59 €**, contre **14 188 126,09 €** en 2012.

## B. Les dépenses réelles d'investissement

Sans prise en compte des dépenses liées à la gestion active de la dette neutralisées en recettes (3 908 333,47 €) et du déficit d'investissement reporté (13 041 259,74 €), les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **59 544 732,99 €** contre 48 589 838,97 €.

Elles se ventilent comme suit :

Intitulés	CA 2012	CA 2013	Ecart en €	Ecart en %
Dépenses d'équipement	38 913 211,41 €	51 101 024,25 €	12 187 812,84 €	31,32%
Opérations pour compte de tiers	2 627 455,80 €	1 229 840,09 €	-1 397 615,71 €	-53,19%
Dépenses financières	7 049 171,76 €	7 213 868,65 €	164 696,89 €	2,34%
<b>Total</b>	<b>48 589 838,97 €</b>	<b>59 544 732,99 €</b>	<b>10 954 894,02 €</b>	<b>22,55%</b>

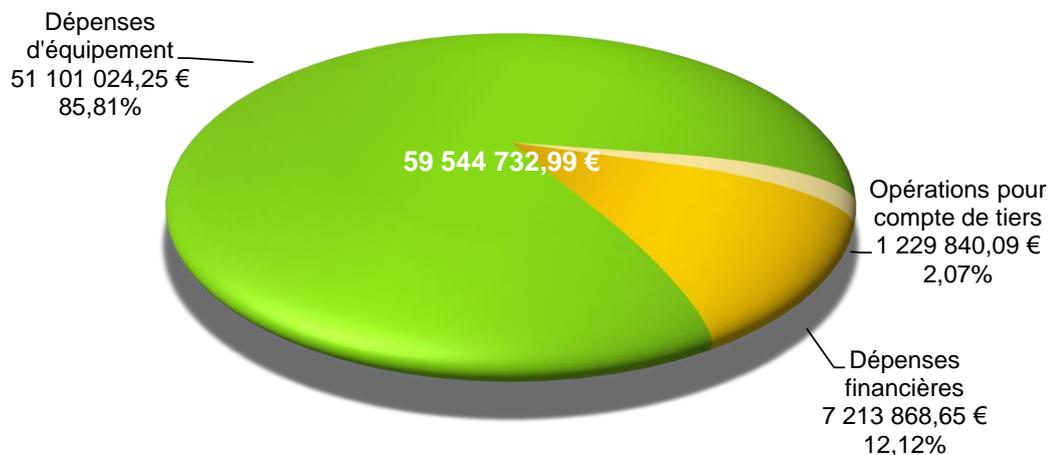
Les dépenses réelles d'investissement sont reprises en volume 2013 / 2012 ci-dessous :



On observe le poids principal des dépenses d'équipement qui représentent **85,81 %**, comme l'atteste le graphique ci-après :

### Dépenses réelles d'investissement Présentation en valeur relative

**Exercice 2013**



### 1. Dépenses d'équipement

Elles sont en forte progression pour atteindre **51 101 024,25 €** contre **38 913 211,41 €** en 2012, soit **+ 31,32 %**.

Elles se ventilent de la manière suivante :

Comptes	Intitulés	CA 2013
20	Immobilisations incorporelles	564 523,20 €
204	Subventions d'équipement	554 043,09 €
21	Immobilisations corporelles	17 242 007,63 €
23	Immobilisations en cours	30 180,64 €
	Opérations individualisées	32 710 269,69 €
<b>Total</b>		<b>51 101 024,25 €</b>

Par rapport aux crédits ouverts de l'exercice, soit **61 308 500 €**, le taux de réalisation s'établit à **83,35 %**, contre **82,28 %** en 2012.

#### ① Les immobilisations incorporelles :

Elles sont composées de :

- **frais d'études** pour **281 539,78 €** qui ont été menées principalement pour l'aménagement de la voirie communale (**73 360,84 €**), pour le sport (**62 906,01 €**), pour les missions de rénovation urbaine (**40 672,02 €**), pour le Parc des Expositions (**22 155,85 €**), pour les relations publiques (**17 605,12 €**) etc...,
- **frais d'insertion** qui enregistrent essentiellement les frais de publication et d'insertion des appels d'offres, engagés de manière obligatoire dans le cadre de la passation des marchés publics (**44 781,74 €**),
- **concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires** qui s'élèvent à **238 201,68 €** et intègrent principalement les dépenses relatives aux licences d'exploitation des logiciels et progiciels utilisés par les services de la Ville (**187 603,11 €**), ainsi qu'à la restructuration du site internet et la création d'applications pour téléphones mobiles (**50 598,57 €**).

#### ② Les subventions d'équipement versées

Le tableau ci-après présente la ventilation des subventions d'équipement par catégorie de bénéficiaires :

Comptes	Intitulés	CA 2013
20411	État	32 250,00 €
20415	Groupements de collectivités	10 000,00 €
20418	Autres organismes publics	111 599,40 €
2042	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	400 193,69 €
<b>Total</b>		<b>554 043,09 €</b>

Les subventions versées à l'**État** concernent l'Université de Haute Alsace (**32 250 €**).

Sous la rubrique **groupements de collectivités** est comptabilisée la subvention versée à la Communauté de Communes de la Vallée de Munster (**10 000 €**) au titre du Grand Pays de Colmar.

La ligne **autres organismes publics** s'élève à **111 599,40 €** et concerne les participations versées par la Ville de Colmar à Pôle Habitat Centre Alsace pour les opérations relevant du programme A.N.R.U. (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) et de la création du parking Saint-Josse.

La ligne **subventions d'équipement aux personnes de droit privé** enregistre principalement les subventions versées par les services suivants :

- ✓ gestion du domaine public (**113 983,01 €**, au titre de la participation de la Ville de Colmar pour l'achat d'un vélo),
- ✓ enseignement (**155 845,73 €** à destination principalement des édifices culturels et des écoles privées),
- ✓ urbanisme (**102 655,14 €** essentiellement pour les ravalements de façades et pour améliorer la présentation et l'aspect des vitrines des commerçants).

### ③ Les immobilisations corporelles

Elles se détaillent comme suit :

Comptes	Intitulés	CA 2013
211	Terrains	316 422,44 €
212	Agencements et aménagements de terrains	1 042 729,14 €
213	Constructions	7 379 224,99 €
215	Installations, matériel et outillage techniques	6 509 672,86 €
216	Collections et oeuvres d'art	65 488,20 €
218	Autres immobilisations corporelles	1 928 470,00 €
<b>Total</b>		<b>17 242 007,63 €</b>

#### Terrains

Il s'agit principalement d'échanges de terrains aménagés, ainsi que des acquisitions de terrains nus au titre de réserves foncières et de terrains de voirie pour **316 422,44 €**.

#### Agencements et aménagements de terrains

Ils se montent à **1 042 729,14 €**.

Les principales dépenses ont été réalisées par les services :

- espaces verts pour **419 040,61 €** (achat et remplacement d'arbres, aménagements divers pour les aires de jeux, aménagement de canisites etc...),
- sport pour **215 819,17 €** dont **171 913,18 €** au titre des aménagements réalisés sur la plaine de jeux Pasteur,
- rénovation urbaine pour **121 593,28 €**
- voies publiques et réseaux pour **110 433,35 €**, dont **62 868,41 €** pour divers travaux d'espaces verts et **47 564,94 €** pour le réaménagement de divers chemins et la réalisation de places de parking pour les camping cars
- propreté (**78 490,13 €**) pour la création d'une plate-forme de stockage aux ateliers municipaux
- enseignement pour **74 576,70 €** à destination des écoles maternelles et primaires.

#### Constructions

Sous cette rubrique sont enregistrées les dépenses de rénovation pour l'Hôtel de Ville (**391 393,72 €**), pour les bâtiments scolaires (**938 596,55 €**), pour les équipements du cimetière (**248 323,23 €**), pour les autres bâtiments publics (**3 162 312,20 €**), pour les immeubles de rapport (**1 415 847,44 €**), pour

Direction des Synthèses Financières  
et des Nouvelles Technologies  
Finances

les installations générales, agencements, aménagements des constructions (83 589,11 €) et les autres constructions (1 139 162,74 €).

#### Installations, matériel et outillage techniques

Les réalisations s'établissent à 6 509 672,86 €. On y retrouve les dépenses pour les installations, les réseaux de voirie et autres réseaux pour 5 982 140,28 €, le matériel roulant, les autres matériels et outillages de voirie ainsi que les autres installations, matériel et outillage techniques pour 527 532,58 €.

#### Collections et œuvres d'art

Ce poste intègre les acquisitions d'œuvres et objets d'arts pour 40 492,50 € et les fonds anciens des bibliothèques et musées pour 24 995,70 €.

#### Autres immobilisations corporelles

D'un montant total de 1 928 470 €, elles comprennent les installations générales, agencements et aménagements divers (43 745,33 €) et les acquisitions de :

- ✓ matériel de transport (765 426,15 €),
- ✓ matériel de bureau et informatique (252 980,98 €),
- ✓ mobilier (187 190,64 €),
- ✓ matériel divers (679 126,90 €).

#### ④ Les immobilisations en cours

Il s'agit de travaux de rénovation de la Maison Pfister pour 30 180,64 €.

#### ⑤ Les opérations d'investissement individualisées

Il s'agit d'opérations qui, en raison de leur importance ou de leur caractère pluriannuel, sont retracées dans un chapitre spécifique.

Le tableau ci-après reprend les différentes opérations classées par ordre d'importance :

Comptes	Intitulés	CA 2013
OP.20081	UNTERLINDEN:MUSEE,OFFICE TOURISME,MONUMENTS HISTOR	10 693 959,72 €
OP.20119	PARC DE STATIONNEMENT ST JOSSE	6 282 017,59 €
OP.20102	CENTRE EUROPE : RESTRUCTURATION	4 126 903,87 €
OP.20103	MONTAGNE VERTE : REAMENAGEMENT DU COMPLEXE SPORTIF	3 207 239,25 €
OP.20111	UNTERLINDEN: ESPACES EXTERIEURS	1 514 161,78 €
OP.20116	SECTEUR SCHWEITZER: RESTRUCTURATION	1 346 746,07 €
OP.20133	RESTRUCTURATION DE LA PLACE RAPP	1 324 679,06 €
OP.20121	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX	1 216 519,28 €
OP.20132	TRAVAUX DE VOIRIE AVENUE DE L'EUROPE	947 956,12 €
OP.20117	CLUB DES JEUNES: RESTRUCTURATION	563 686,68 €
OP.20113	CREATION SITE DE RESTAURATION SCOLAIRE RUE BILLING	528 229,09 €
OP.20112	AMENAGEMENTS P/LOGEMENT NOMADES SEDENTARISES	515 961,55 €
OP.101	MONTAGNE VERTE : MEDIATHEQUE	314 807,89 €
OP.20118	PLAN LOCAL D'URBANISME	45 114,37 €
OP.20091	GRILLEN : EXTENSION	41 346,68 €
OP.20092	MARCHE COUVERT : TRANSFORMATION EN MARCHE PERMANENT	16 601,43 €
OP.20134	AMENAGEMENT DE LOCAUX P/ATELIER FORMAT.ARTS PLAST.	11 840,40 €
OP.20084	MONTAGNE VERTE : PLACE DU 2 FEVRIER	3 695,25 €
OP.073	ZONE DE L'AERODROME	2 709,73 €
OP.20093	IMMEUBLE 8 RUE RAPP : TRAVAUX	2 633,12 €
OP.20131	ECO QUARTIER AMSTERDAM	1 817,97 €
OP.20107	AMENAGEMENT DES NENUPHARS	1 642,79 €
<b>Total</b>		<b>32 710 269,69 €</b>

## 2. Opérations pour le compte de tiers

Comptes	Intitulés	CA 2013
454120131	Mise en sécurité de l'immeuble sis 9 place des 6 montagnes noires	29 137,24 €
458120082	IUT : construction département génie thermique & énergie	1 200 702,85 €
<b>Total</b>		<b>1 229 840,09 €</b>

Les **opérations pour le compte de tiers** se définissent comme des opérations exécutées dans le cadre d'un mandat pour le compte de tiers.

D'un montant total de **1 229 840,09 €**, elles concernent notamment la construction du département génie thermique et énergie à l'I.U.T. pour le compte de la Région Alsace et de l'Etat pour **1 200 702,85 €**, et les travaux réalisés afin de mettre en sécurité l'immeuble sis 9 place des 6 Montagnes Noires pour **29 137,24 €**.

## 3. Dépenses financières

Elles s'établissent à **7 213 868,65 €** contre **7 049 171,76 €** en 2012 et se décomposent comme suit :

Comptes	Intitulés	CA 2012	CA 2013
131	Subventions d'équipement transférables	0,00 €	8 967,89 €
1345	Participations pour non réalisation d'aires de stationnement	0,00 €	51 277,00 €
1641	Emprunts en euros	6 195 592,77 €	6 397 301,13 €
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	666 666,66 €	666 666,67 €
165	Dépôts et cautionnements	131,76 €	25,15 €
16818	Autres prêteurs	4 391,91 €	4 391,90 €
16878	Autres organismes et particuliers	15 482,26 €	15 636,87 €
274	Prêts	11 440,00 €	0,00 €
2761	Créances pour avances en garantie d'emprunt	28 503,40 €	17 102,04 €
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	126 963,00 €	52 500,00 €
<b>Total</b>		<b>7 049 171,76 €</b>	<b>7 213 868,65 €</b>

Le poste **subventions d'équipement** comptabilise le reversement à la Caisse d'Allocations Familiales de trop perçus au titre des exercices 2009 et 2010, pour les structures de la petite enfance à hauteur de **8 967,89 €**.

Le poste **participations pour non-réalisation d'aires de stationnement** enregistre la restitution de la participation à un redevable, en raison du transfert du permis de construire à un autre bénéficiaire pour **51 277 €**.

Les lignes **emprunts en euros, opérations afférentes à l'emprunt et les autres prêteurs** comptabilisent le remboursement en capital de la dette pour un montant de **7 068 359,70 €**, contre **6 866 651,34 €** en 2012. Il est précisé que les **opérations afférentes à l'emprunt** comprennent plus spécifiquement le remboursement en capital des emprunts revolving<sup>2</sup> et le poste **autres prêteurs** qui

<sup>2</sup> Les **emprunts revolving** sont des emprunts renouvelables mis à notre disposition par les établissements de crédit, qui permettent de concilier la gestion de la dette et les flux de trésorerie. Cette formule associe un emprunt long terme de type multi-index et l'ouverture de droits de tirages comparables à une ligne de trésorerie.

enregistre le remboursement en capital de la dette d'un prêt octroyé par la Caisse d'Allocations Familiales.

La **dette nette** (*hors dette récupérable et hors Hôtel de Police*) par habitant s'établit ainsi **au 31 décembre 2013 à 818 €** par habitant (la moyenne de la strate en 2010 était de **1 192 €** par habitant).

Les **dépôts et cautionnements** enregistrent le remboursement de cautions dans le cadre des locations d'immeubles communaux.

Le poste **autres organismes et particuliers** retrace le versement de rentes viagères.

Les **créances** touchent à des opérations qui devront se dénouer à terme.

### III. EXCEDENT GLOBAL

L'excédent global du budget principal (*cf. tableau page 4*) se présente comme suit :

• résultat de clôture de fonctionnement	13 621 915,05 €
• résultat de clôture d'investissement ( <i>résultat 2013 et report de résultat 2012</i> )	- 17 368 272,45 €
• restes à réaliser en investissement (recettes – dépenses)	11 480 000,00 €
	<hr/>
<b>Excédent de clôture</b>	<b>7 733 642,60 €</b>

Ce résultat de clôture a été repris à hauteur de **7 680 000 €** lors de l'établissement du budget primitif 2013. Les **53 642,60 €** d'écart seront intégrés à la décision modificative n°1 à intervenir à l'automne.

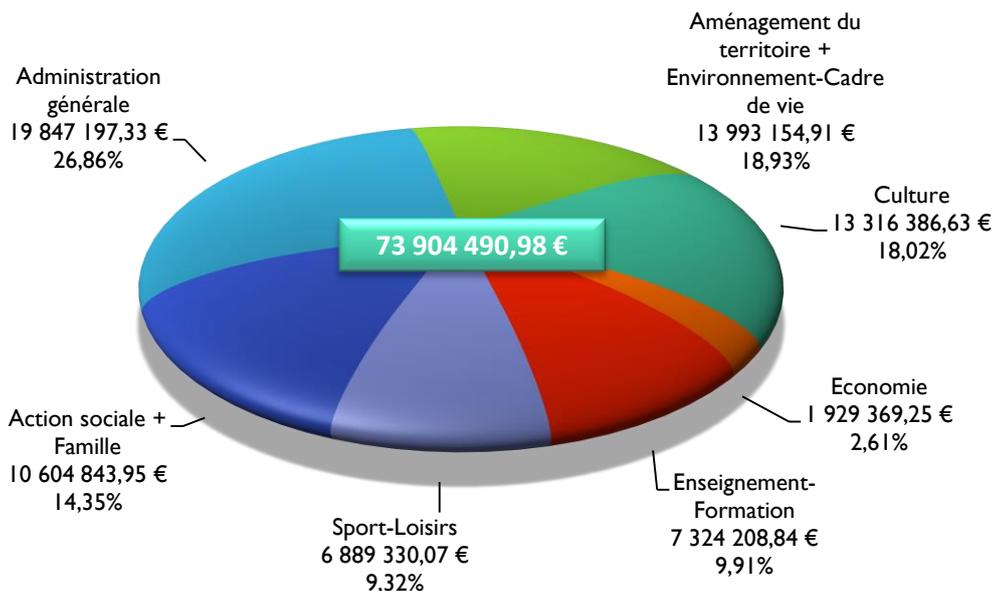
## IV. CONSOLIDATION PAR ACTIVITE

Il est intéressant de présenter le budget de la Ville en dépenses réelles (hors remboursement emprunts) par activités ou fonctions.

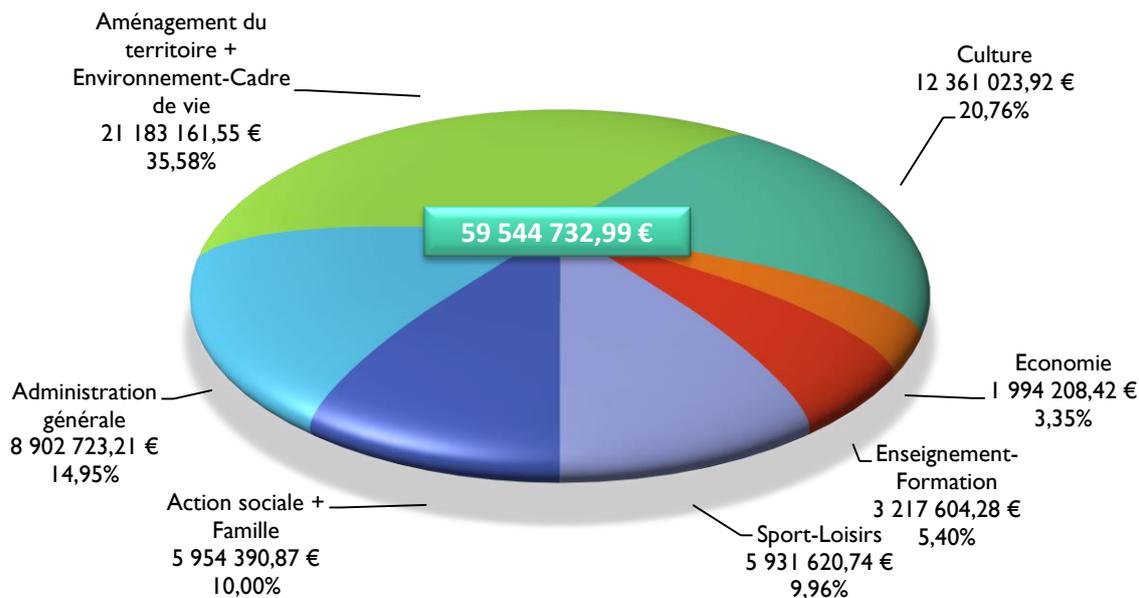
Les graphiques ci-après en présentent la répartition réelle entre :

- Fonctionnement
- Investissement
- Fonctionnement + investissement

### A. Fonctionnement



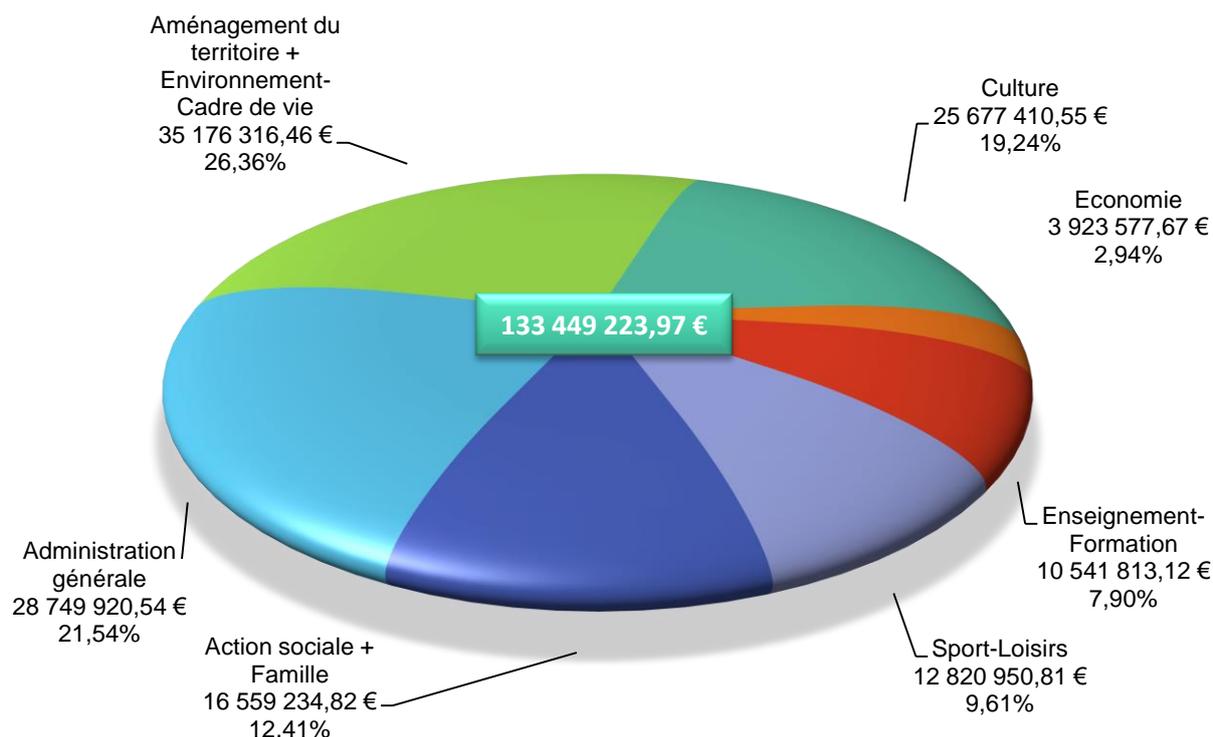
### B. Investissement



**C. Fonctionnement + Investissement**

**DEPENSES REELLES (hors gestion active de la dette et hors résultat)**

Intitulés	Fonctionnement	Investissement	Total
Action sociale + Famille	10 604 843,95 €	5 954 390,87 €	16 559 234,82 €
Administration générale	19 847 197,33 €	8 902 723,21 €	28 749 920,54 €
Aménagement du territoire + Environnement-Cadre de vie	13 993 154,91 €	21 183 161,55 €	35 176 316,46 €
Culture	13 316 386,63 €	12 361 023,92 €	25 677 410,55 €
Economie	1 929 369,25 €	1 994 208,42 €	3 923 577,67 €
Enseignement-Formation	7 324 208,84 €	3 217 604,28 €	10 541 813,12 €
Sport-Loisirs	6 889 330,07 €	5 931 620,74 €	12 820 950,81 €
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>73 904 490,98 €</b>	<b>59 544 732,99 €</b>	<b>133 449 223,97 €</b>
Résultat d'investissement reporté		13 041 259,74 €	13 041 259,74 €
Remboursement d'emprunt		3 908 333,47 €	3 908 333,47 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>73 904 490,98 €</b>	<b>76 494 326,20 €</b>	<b>150 398 817,18 €</b>



## LE BUDGET ANNEXE DU FESTIVAL DU FILM

### I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### A. Les recettes de fonctionnement

Elles s'établissent à **192 793 €** contre **181 784 €** en 2012.

Les recettes de fonctionnement sont composées :

- ✓ des subventions de collectivités locales et des participations de partenaires extérieurs 151 803,00 €
- ✓ du résultat de fonctionnement 2012 reporté 40 990,00 €

#### B. Les dépenses de fonctionnement

Elles s'élèvent à **164 293 €** contre **140 794 €** en 2012. Cette croissance s'explique par un recours accru aux autres services extérieurs (publications, réceptions ...).

Elles comprennent :

#### ❶ les charges à caractère général : 154 165,28 €

Elles représentent **93,84 %** des dépenses du Festival du Film.

Elles se ventilent de la manière suivante :

- ✓ les achats et variations de stocks (autres matières et fournitures) 1 852,42 €
- ✓ les services extérieurs (locations mobilières) 18 671,41 €
- ✓ les autres services extérieurs (prestations de services, personnel affecté par la Ville, publicité, frais de transport et réceptions...) 133 641,45 €

#### ❷ les charges de personnel 10 127,72 €

### II. RESULTAT

Le Compte Administratif 2013 du budget annexe Festival du Film affiche un **excédent global de 28 500,00 €**.

## **LE BUDGET ANNEXE DU FESTIVAL DE JAZZ**

### **I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **A. Les recettes de fonctionnement**

Elles se montent à **100 729,96 €** contre **97 745,29 €** en 2012 et comprennent :

✓ le produit des entrées du Festival	14 521,20 €
✓ des subventions de collectivités locales et des participations de partenaires extérieurs	72 808,36 €
✓ les produits divers de gestion courante	0,40 €
✓ le résultat de fonctionnement 2012 reporté	13 400,00 €

#### **B. Les dépenses de fonctionnement**

Elles s'élèvent à **88 429,96 €** contre **84 345,29 €** en 2012. Cette évolution découle essentiellement d'une augmentation des autres services extérieurs qui passent de **35 318,74 €** en 2012 à **38 020,31 €**.

Elles concernent :

#### **❶ les charges à caractère général 64 771,89 €**

Elles sont réparties de la manière suivante :

✓ les achats et variations de stocks	361,15 €
✓ les services extérieurs (locations mobilières et immobilières, documentation)	20 991,32 €
✓ les autres services extérieurs (publicité, réceptions...)	38 020,31 €
✓ les impôts et taxes	5 399,11 €

#### **❷ les charges de personnel 23 658,07 €**

Il s'agit des cachets versés aux artistes et des heures supplémentaires des agents mis à disposition par la Ville, ainsi que les cotisations sociales s'y rattachant.

### **II. RESULTAT**

Le Compte Administratif 2013 du budget annexe Festival de Jazz dégage un **excédent global du 12 300 €**.

## LE BUDGET ANNEXE SALON DU LIVRE – ESPACE MALRAUX

### I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### A. Les recettes de fonctionnement

Elles s'élèvent à **275 874,05 €** contre 275 215,94 € en 2012.

Elles sont réparties au niveau de chaque activité :

##### 1. Le Salon du Livre

Les **recettes de fonctionnement** s'établissent à **186 185,09 €** contre 192 126,49 € en 2012 et se ventilent comme suit :

✓ les <b>produits des services et du domaine</b>	<b>4 012,50 €</b>
Il s'agit de la participation aux frais d'accueil des auteurs versée par les établissements scolaires.	
✓ les <b>droits de place</b>	<b>43 000,00 €</b>
Il s'agit des droits de place versés par les participants pour l'installation de leur stand.	
✓ les <b>subventions</b> de l'Etat, des collectivités territoriales et des participations de partenaires extérieurs	<b>132 399,00 €</b>
✓ la <b>reprise de l'excédent de fonctionnement 2012</b>	<b>6 773,59 €</b>

##### 2. L'Espace Malraux

Les **recettes de fonctionnement** s'établissent à **89 688,96 €** contre 83 089,45 € en 2012 et se ventilent comme suit :

✓ les <b>produits des ventes</b>	<b>1 944,40 €</b>
Il s'agit de recettes issues de la vente de cartes et de catalogues d'exposition	
✓ les <b>subventions</b> de l'Etat, des collectivités territoriales et des participations de partenaires extérieurs	<b>78 500,00 €</b>
✓ les <b>produits exceptionnels</b>	<b>497,19 €</b>
✓ la <b>reprise de l'excédent de fonctionnement 2012</b>	<b>8 747,37 €</b>

#### B. Les dépenses de fonctionnement

Elles s'élèvent à **273 874,05 €** contre 259 477,27 € en 2012.

Elles sont réparties au niveau de chaque activité :

##### 1. Le Salon du Livre

Au total, les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **199 385,09 €** contre 184 502,63 € en 2012.

#### ❶ les charges à caractère général **188 108,08 €**

Elles sont réparties de la manière suivante :

✓ les achats	<b>1 472,79 €</b>
✓ les services extérieurs (locations mobilières)	<b>93 042,25 €</b>
✓ les autres services extérieurs (publicité, intervenants, réceptions...)	<b>93 161,88 €</b>

✓ les impôts et taxes 431,16 €

**② les charges de personnel 8 909,01 €**

Il s'agit des cachets versés aux artistes et auteurs ainsi que les cotisations sociales s'y rattachant.

## 2. L'Espace Malraux

Au total, les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **74 488,96€**, contre 74 974,64 € en 2012.

**① les charges à caractère général 74 488,96 €**

Elles sont réparties de la manière suivante :

✓ les achats, électricité et variation de stocks 9 262,81 €

✓ les services extérieurs (locations mobilières...) 3 006,25 €

✓ les autres services extérieurs (publicité, imprimés, réceptions...) 62 219,90 €

## C. Le résultat de fonctionnement

La section de fonctionnement se solde ainsi par un excédent de clôture de **2 000 €**, qui se décompose ainsi :

• Salon du Livre - déficit de fonctionnement - 13 200,00 €

• Espace Malraux - excédent de fonctionnement 15 200,00 €

## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### A. Les recettes d'investissement

Elles s'élèvent à **356,78 €** contre 3 128,08 € en 2012.

#### 1. Le Salon du Livre

La recette de **356,78 €** correspond à l'affectation du résultat 2012 à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour **217,71 €** et au FCTVA pour **139,07 €**.

### B. Les dépenses d'investissement

Elles s'élèvent à **1 325,57 €**, contre 3 345,79 € en 2012.

#### 1. Le Salon du Livre

La dépense d'investissement s'établit à **642,71 €** et se décompose comme suit :

• achat de mobilier pour **425 €**

• reprise du déficit d'investissement reporté pour **217,71 €**.

#### 2. L'Espace Malraux

La dépense d'investissement s'établit à **682,86 €** et correspond à des achats d'immobilisations corporelles.

Globalement la section d'investissement dégage donc un besoin de financement de **968,79 €**.

### **III. RESULTAT**

Le Compte Administratif 2013 du Budget Annexe Salon du Livre – Espace Malraux dégage un excédent global de **1 031,21 €**, qui se décompose ainsi :

- Salon du Livre - déficit global : - 13 485,93 €
- Espace Malraux - excédent global : 14 517,14 €

## **VOTE DE L'ASSEMBLEE**

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le Maire ayant quitté la séance ne participe pas au vote, le Conseil Municipal est placé sous la présidence de ....., élu par le Conseil Municipal.

Sur la base des exposés présentés en Commission des Finances le 10 juin 2014, en Commissions Réunies le 23 juin 2014 et dans la présente séance du Conseil Municipal, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir voter le rapport portant sur l'adoption du Compte Administratif 2013 de la Ville de Colmar.

## **LE CONSEIL**

Vu l'avis des Commissions Réunies

Après avoir délibéré

### **APPROUVE**

l'ensemble de la comptabilité administrative soumise à son examen,

### **CONSTATE**

aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes du Festival du Film, du Festival de Jazz et du Salon du Livre et Espace Malraux, les identités de valeurs, avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

### **ARRETE**

les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous et déclare toutes les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes et les crédits annulés,

### **BUDGET PRINCIPAL**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	13 041 259,74 €			7 461 561,66 €	13 041 259,74 €	7 461 561,66 €
Résultat affecté (1068)		5 958 259,74 €				5 958 259,74 €
Opérations de l'exercice	66 683 397,75 €	56 398 125,30 €	87 790 634,57 €	93 950 987,96 €	154 474 032,32 €	150 349 113,26 €
<b>TOTAUX</b>	<b>79 724 657,49 €</b>	<b>62 356 385,04 €</b>	<b>87 790 634,57 €</b>	<b>101 412 549,62 €</b>	<b>167 515 292,06 €</b>	<b>163 768 934,66 €</b>
Résultats de clôture	17 368 272,45 €			13 621 915,05 €		-3 746 357,40 €
Restes à réaliser	7 323 000,00 €	18 803 000,00 €			7 323 000,00 €	18 803 000,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>24 691 272,45 €</b>	<b>18 803 000,00 €</b>		<b>13 621 915,05 €</b>	<b>7 323 000,00 €</b>	<b>15 056 642,60 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>5 888 272,45 €</b>			<b>13 621 915,05 €</b>		<b>7 733 642,60 €</b>

**BUDGET ANNEXE FESTIVAL DU FILM**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				40 990,00 €		40 990,00 €
Résultat affecté (1068)						
Opérations de l'exercice			164 293,00 €	151 803,00 €	164 293,00 €	151 803,00 €
<b>TOTAUX</b>			<b>164 293,00 €</b>	<b>192 793,00 €</b>	<b>164 293,00 €</b>	<b>192 793,00 €</b>
Résultats de clôture				28 500,00 €		28 500,00 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>				<b>28 500,00 €</b>		<b>28 500,00 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>				<b>28 500,00 €</b>		<b>28 500,00 €</b>

REÇU A LA PREFECTURE  
 -7 JUL. 2014

**BUDGET ANNEXE FESTIVAL DE JAZZ**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				13 400,00 €		13 400,00 €
Résultat affecté (1068)						
Opérations de l'exercice			88 429,96 €	87 329,96 €	88 429,96 €	87 329,96 €
<b>TOTAUX</b>			<b>88 429,96 €</b>	<b>100 729,96 €</b>	<b>88 429,96 €</b>	<b>100 729,96 €</b>
Résultats de clôture				12 300,00 €		12 300,00 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>				<b>12 300,00 €</b>		<b>12 300,00 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>				<b>12 300,00 €</b>		<b>12 300,00 €</b>

**BUDGET ANNEXE SALON DU LIVRE - ESPACE MALRAUX**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	217,71 €			15 520,96 €	217,71 €	15 520,96 €
Résultat affecté (1068)		217,71 €				217,71 €
Opérations de l'exercice	1 107,86 €	139,07 €	273 874,05 €	260 353,09 €	274 981,91 €	260 492,16 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 325,57 €</b>	<b>356,78 €</b>	<b>273 874,05 €</b>	<b>275 874,05 €</b>	<b>275 199,62 €</b>	<b>276 230,83 €</b>
Résultats de clôture	968,79 €			2 000,00 €		1 031,21 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>968,79 €</b>			<b>2 000,00 €</b>		<b>1 031,21 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>968,79 €</b>			<b>2 000,00 €</b>		<b>1 031,21 €</b>

DONNE

Décharge au Maire pour sa gestion de l'exercice 2013 conformément à l'article 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Pour ampliation conforme  
 Colmar, le 4 JUL. 2014

Le Maire,

**ADOPTÉ**